Ministère de la Justice

2003-2004
Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Martin Cauchon
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Section I : Messages 4
Message du Ministre 4
Déclaration de la direction 5

Section II : Vue d'ensemble du Ministère 6
2.1 Mandat 6
2.2 Aperçu de la planification 7

Section III : Plans et priorités par résultats stratégiques 11
3.1 Résumé 11
3.2 Servir les Canadiennes et les Canadiens 14
3.2.1 Renforcer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens 14
Sécurité publique et lutte contre le terrorisme 14
Programme canadien des armes à feu 16
Stratégie nationale pour la prévention du crime 20
Lutte contre le crime organisé 21
Réforme du Code criminel 22
3.2.2 Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable 23
Aide juridique 23
Renouvellement du système de justice pour les jeunes 24
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones 25
Droit de la famille axé sur l'enfant 26
Initiative sur les victimes d'actes criminels 28
Langues officielles 29
Vulgarisation et information juridiques 30
Autres initiatives qui contribuent à garantir que le système de justice est pertinent, accessible et équitable 31
3.3 Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix 33
Services juridiques dispensés aux ministères clients et gestion du risque juridique 33
Service fédéral des poursuites 36
Services législatifs 37
Droit international 37
Autres initiatives visant à fournir des services de valeur supérieure et à faire des choix 38
3.4 Tirer parti de nos atouts 40
Programme de communication 40
Gestion des ressources humaines 41
Gestion de l'information / Technologies de l'information (GI/TI) 42
Gestion financière et administrative 43

Section IV : Organisation 45
4.1 Structure organisationnelle / Structure de responsabilisation 45
4.2 Dépenses totales prévues : 2003-2004 46

4.3 Plan des dépenses de trois ans 46

Section V - Annexes : Information financière, thèmes et initiatives de gestion clés du gouvernement et initiatives horizontales.....47

5.1 Détails des dépenses sur les principaux projets d'immobilisation – Centre canadien des armes à feu 47
5.2 Sommaire des paiements de transfert 48
Tableau 5.2.1 : Paiements de transfert par secteur d'activité..... 49
5.3 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles 51
5.4 Coût net du programme pour le Budget des dépenses de 2003-2004 51
5.5 : Nouveau mode de prestation de services – Centre canadien des armes à feu 52
5.6: Principales initiatives relatives aux règlements – Centre canadien des armes à feu53
5.7 Thèmes principaux du gouvernement, gestion et initiatives horizontales..... 54
5.8 Stratégie de développement durable 56
5.9 Rapport entre la structure de secteurs d'activité et les résultats stratégiques pour la dépense prévue totale..... 57

Section VI : Autres renseignements.....58

6.1 Personnes-ressources 58
6.2 Lois appliquées par le ministère de la Justice..... 59
6.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels 60

Section I : Messages

Message du Ministre

Au cours de l'année à venir, le ministère de la Justice demeure déterminé à garantir à toute la population canadienne un système de justice équitable, accessible et adapté à ses besoins. Afin que le système de justice canadien soit aussi équitable et efficace que possible, le Ministère mise davantage sur le partenariat avec les autres ordres de gouvernement, ainsi qu'avec le monde des affaires, les associations communautaires, les universitaires, divers autres spécialistes ainsi qu'avec la population. Le Ministère collabore également avec les gouvernements d'autres pays en vue d'aborder les problèmes de justice dans le monde et du crime transnational.

En ce qui a trait à la période de planification couverte dans ce rapport, le Ministère se concentrera globalement sur trois domaines en particulier : assurer la sûreté et la sécurité des collectivités; garantir l'accessibilité et la pluralité du système de justice pour toute la population et améliorer la gouvernance.

Au cours de l'année qui s'achève, le Ministère a soutenu toute détection et action rapide concernant les activités présumées terroristes. Nous envisageons maintenant une révision substantielle du *Code criminel* afin de favoriser la sécurité des collectivités et de protéger les membres les plus vulnérables de la société, notamment les enfants. En outre, le Ministère s'emploie de plus en plus à aider les collectivités à se doter d'outils dont elles ont besoin pour améliorer leur sécurité.

Les Canadiennes et les Canadiens veulent, au moment où ils en ont besoin, que le système judiciaire soit équitable et accessible pour tous les membres de la société. Le Ministère et ses partenaires ont pris des mesures importantes pour permettre à toute la population d'avoir accès à la justice dans la langue officielle de son choix. Il lui reste un défi de taille : celui d'étendre cet accès à toutes les collectivités du pays. Pendant ce temps, le Ministère continue de chercher à répondre aux besoins des familles en crise, à ceux des victimes d'actes criminels, aux besoins particuliers des peuples autochtones et, enfin, aux besoins des Canadiennes et des Canadiens économiquement défavorisés qui ont besoin de l'aide juridique. Dans ce dernier dossier, le Ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour analyser les besoins et établir une stratégie de renouvellement.

Enfin, il est évident que les Canadiennes et les Canadiens veulent participer davantage à la gouvernance du système de justice dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie quotidienne. Ils veulent prendre part aux processus qui contribuent à la définition des grandes orientations sur des questions fondamentales comme le mariage entre conjoints de même sexe et la protection des renseignements personnels.

Les Canadiennes et les Canadiens réclament – et méritent – un système de justice efficace qui reflète les valeurs canadiennes tout en respectant l'équilibre entre les droits individuels et les intérêts de la société. J'ai la ferme intention de procurer un tel système à mes concitoyennes et concitoyens et de veiller à ce que le Ministère soit imputable pour les ressources qui lui sont attribuées et qu'il les engage de manière judicieuse et efficace, en se consacrant aux priorités les plus importantes dans la gestion du système de justice du Canada.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada,
Martin Cauchon

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et priorités 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2003-2004 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats escomptés;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;*
- sont complets et exacts;
- comprennent l'imputabilité des résultats escomptés;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

_____
Morris Rosenberg
Sous-ministre

_____
Date :

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

2.1 Mandat

Le ministère de la Justice a pour fonction de remplir les objectifs suivants :

- Fournir des services juridiques de qualité au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux fédéraux.
- Superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale.
- Dans ce contexte, mettre en œuvre des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste, respectueuse de la loi et pourvue d'un système judiciaire accessible, équitable, efficient et efficace.

Les obligations et responsabilités du Ministère sont énoncées dans la *Loi sur le ministère de la Justice*. Le Ministère offre au gouvernement du Canada une gamme complète de services juridiques, à savoir : la prestation de conseils juridiques, la préparation des documents juridiques, la rédaction des projets de loi et de règlement et la conduite des litiges. Il voit à ce que la gestion des affaires publiques s'effectue dans le respect des lois et il assume également la responsabilité première au gouvernement en ce qui concerne les orientations et la procédure du droit pénal, conformément aux pouvoirs législatifs conférés par la Constitution à l'autorité fédérale. À ce titre, le Ministère assume une responsabilité générale de protection du système de justice pénale du Canada.

Le Ministère participe également à l'application de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Loi sur les textes réglementaires* et de la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la Justice* obligent le Ministre de la Justice à examiner tous les projets de loi déposés par les ministres à la Chambre des communes, ainsi que tous les règlements soumis à l'approbation du greffier du Conseil privé, afin de veiller à ce que les dispositions des textes proposés soient conformes aux fins et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les deux cas, le ministre de la Justice est tenu de signaler au Parlement toute incompatibilité constatée. La *Loi sur les textes réglementaires* exige que tous les règlements soient examinés en fonction des critères qu'elle prescrit. Quant à la *Loi sur la révision des lois*, elle prévoit la révision périodique et la codification des lois publiques canadiennes et de tous les règlements connexes.

Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Le **procureur général** défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. En outre, dans les provinces, il intente des poursuites dans les cas d'infraction aux lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*; dans les territoires, il intente les poursuites dans les cas d'infraction à toutes les lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le **ministre de la Justice** s'occupe des grandes orientations touchant les domaines du droit qui relèvent directement de lui. De plus, il ou elle assume la responsabilité globale des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice pénale, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles. Il ou elle assume ou partage la responsabilité des politiques concernant :

- la justice pénale,
- le droit de la famille et des jeunes,
- la sécurité publique,
- le droit administratif,

- la justice applicable aux Autochtones,
- l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les droits de la personne,
- les langues officielles,
- le mandat gouvernemental touchant les tribunaux et les juges,
- la participation du Canada aux activités internationales visant le développement et l'harmonisation du droit international privé.

Le **Ministre** assume également la responsabilité des éléments suivants :

- la réalisation des objectifs de fond par l'entremise de mécanismes juridiques ainsi que de programmes et de services,
- l'accessibilité et l'équité du système de justice et l'égalité des citoyennes et citoyens devant la justice,
- les instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement,
- la rédaction des projets de loi et de règlement du gouvernement,
- l'examen des règlements,
- l'assurance de la conformité des lois et règlements du gouvernement à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois gouvernementales.

Le portefeuille du ministre de la Justice comprend aussi les organismes indépendants suivants, qui ont un mandat distinct et présentent leur propre rapport annuel au Parlement :

- la Commission canadienne des droits de la personne,
- le Tribunal canadien des droits de la personne,
- le Commissaire à la magistrature fédérale,
- le Commissariat à l'information du Canada,
- le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada,
- la Commission du droit du Canada,
- la Cour suprême du Canada,
- la Cour fédérale du Canada,
- la Cour canadienne de l'impôt.

2.2 Aperçu de la planification

Le ministère de la Justice finance ses services et ses programmes au moyen des dépenses de fonctionnement et au moyen de subventions et contributions, dans une proportion à peu près égale. Les secteurs des services aux clients gouvernementaux d'une part, et du droit et des politiques d'autre part, sont au cœur des fonctions du Ministère, lesquelles consistent à prodiguer conseils et services de qualité aux autres ministères et organismes fédéraux et à assurer la planification, l'élaboration et l'exécution des politiques gouvernementales ayant trait à l'administration de la justice. Ce travail est accompli au moyen d'un réseau d'équipes travaillant à l'administration centrale, dans les régions et dans les services juridiques ministériels, lesquels sont hébergés par les ministères et organismes gouvernementaux demandeurs. Au surplus, le Ministère consacre une bonne partie de ses ressources à des priorités permanentes ou nouvelles concourant à sa mission qui consiste à améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens du Canada et à leur procurer un système de justice équitable et accessible qui réponde à leurs divers besoins. Ces priorités sont décrites plus en détail dans la section suivante du présent rapport.

Les travaux du Ministère continuent d'être guidés par son plan stratégique quinquennal qui énonce des objectifs à longue échéance et l'aide à se centrer sur les actions bénéfiques à long terme pour la population. Les trois orientations stratégiques du plan, décrites ci-dessous, continuent de guider les efforts déployés par le Ministère pour servir les Canadiennes et les Canadiens, fournir des services de qualité en matière de droit et de politiques et mettre ses compétences exclusives au service de l'administration de la

justice au Canada. Au cours de la période de planification, on accroîtra les efforts consacrés à l'élaboration de nouvelles mesures du rendement et à l'amélioration de celles qui existent déjà en vue d'assurer le suivi des résultats des activités du Ministère, d'en rendre compte et de mieux mettre en évidence les liens entre les plans et priorités d'une part et les résultats d'autre part. En 2001-2002, afin d'améliorer son efficacité et de se concentrer davantage sur son service au gouvernement et à la population canadienne, le Ministère a procédé à une refonte organisationnelle majeure. La nouvelle structure de la gestion supérieure a augmenté la reddition des comptes et a mis en place un procédé décisionnel plus efficace. Par ailleurs, le Ministère intensifie sa présence dans les régions partout au Canada pour faire bénéficier d'autres organismes gouvernementaux et les collectivités canadiennes de certains programmes et services. Les bureaux régionaux du Ministère participent maintenant davantage à la politique et aux programmes en matière de justice.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Servir les Canadiens
Nous nous emploierons à rendre le système de justice pertinent, accessible et sensible aux besoins de la population, et nous nous occuperons efficacement de ce système.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix
Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous nous efforcerons de fournir, avec efficacité, direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci.

Tirer parti de nos atouts
Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.

Pendant cette période de planification, quels facteurs auront une incidence sur notre action? Sommes-nous prêts à relever les défis?

Engagement du gouvernement à dépenser de façon plus responsable et à mettre l'accent sur les résultats

Conformément à ce que le gouvernement fédéral a déclaré dans le dernier discours du Trône et le dernier discours sur le budget, le ministère de la Justice, de même que d'autres ministères et organismes gouvernementaux, prendra des mesures pour améliorer l'établissement des priorités, développer les capacités, instaurer des mécanismes de reddition de comptes individuels ainsi que ceux des équipes et réaffecter ses ressources aux priorités qui présentent la plus grande importance pour le gouvernement et la population. Pour accroître la reddition de comptes, il aura recours à des accords de responsabilité qui seront conclus entre les hauts fonctionnaires et leurs supérieurs et comprendront des engagements financiers précis. Le principal défi consistera à essayer de répondre à la demande croissante malgré des ressources limitées. Le Ministère s'attachera à réaffecter ses ressources en vue de remplir ses nouveaux engagements, tout en s'efforçant de maintenir la qualité exigée par les demandeurs de services juridiques du gouvernement canadien et tout en fournissant un appui permanent aux collectivités locales dans des domaines tels que l'aide juridique, la prévention du crime et la justice applicable aux Autochtones.

De même, le ministère poursuivra ses efforts visant à renforcer la gestion du rendement et ses systèmes de mesure du rendement. Grâce à ceux-ci, la population canadienne aura accès à des renseignements plus explicites et complets sur l'efficacité des programmes et des services ministériels. Ces mesures se

développeront avec l'expérience acquise de sorte qu'avec le temps le Ministère sera mieux renseigné pour quantifier les résultats, affecter les ressources éventuelles en fonction des résultats et pour mieux décrire les risques liés à la réaffectation des ressources. Ce type d'information sera fourni dans les prochains rapports de rendement ministériels.

Persistance des préoccupations en matière de sécurité

La persistance des préoccupations concernant la menace du terrorisme dans divers pays du monde oblige le Ministère à demeurer vigilant et à travailler en étroite collaboration avec les autres organismes fédéraux en vue de détecter et de prévenir les activités terroristes et d'intenter des poursuites en conséquence. Le Ministère continuera de surveiller l'application et l'incidence de la *Loi antiterroriste* et de remplir son mandat en matière de poursuites, de contentieux civil, de services consultatifs et autres, selon les besoins. Il continuera aussi de collaborer avec les réseaux juridiques d'autres pays afin d'assurer la cohérence des mesures antiterroristes conformément aux consignes des Nations Unies. Les Canadiennes et les Canadiens attendent encore du ministère de la Justice qu'il prenne des initiatives dans de nombreux autres dossiers de sécurité publique, comme le crime organisé, la pornographie juvénile ou l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la procédure pénale et du régime d'aide juridique.

Les besoins de la population canadienne

Les Canadiennes et les Canadiens continuent de réclamer un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques relatives à la justice. Le Ministère s'efforce davantage d'informer le public au sujet du fonctionnement du système de justice. Cette activité vise à montrer aux Canadiennes et aux Canadiens comment ils peuvent participer plus activement au système en prenant part aux activités locales et en appuyant d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans l'administration de programmes conçus pour améliorer la sécurité des collectivités et des foyers.

Un des principaux objectifs du Ministère consiste à continuer de maintenir un système de justice qui soit accessible, équitable et efficient au Canada, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et avec ses partenaires provinciaux, municipaux et du monde entier et avec ses partenaires non gouvernementaux, y compris les organismes sans but lucratif et les organismes bénévoles.

Une loi importante visant à renouveler la justice applicable aux jeunes au Canada doit entrer en vigueur en avril 2003. La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* instaurera un certain nombre de mesures spécifiques en vue de régler des problèmes liés à la délinquance juvénile et d'aider à leur réhabilitation et à leur réinsertion sociale.

La demande de services juridiques rapides et de qualité au gouvernement

Étant donné l'évolution constante du système juridique au Canada et dans le monde, le ministère de la Justice reçoit des demandes de conseils plus fréquentes et plus pointues, et les exigences en matière de coordination des services et des dossiers augmentent. Le ministère de la Justice joue un rôle dans un nombre croissant de domaines liés à l'administration de la justice. On fait appel à ses compétences pour gérer des dossiers juridiques volumineux et complexes et pour lutter contre la criminalité internationale. La complexité croissante du travail juridique et l'augmentation des coûts du service oblige le Ministère à bâtir une équipe de juristes spécialisés de haut calibre. Le recrutement et la fidélisation de ces professionnels représentent un défi permanent.

Évolution de la conjoncture nationale et internationale

Les progrès de l'informatique, la mondialisation et les nouveaux enjeux sociaux exigent des réactions plus rapides et plus intégrées prenant la forme de lois et politiques nouvelles ou révisées qui respectent les valeurs et les besoins découlant de la pluralité canadienne. Le ministère de la Justice continue de jouer un rôle important dans divers dossiers internationaux. Aussi renforce-t-il ses partenariats avec les administrations d'autres pays tout en concluant de nouveaux.

Orientations stratégiques ➔ Résultats stratégiques

Servir les Canadiens

Renforcer la sécurité des Canadiens

- La sécurité publique et la lutte contre le terrorisme
- Programme canadien des armes à feu
- Stratégie nationale pour la prévention du crime
- Lutte contre le crime organisé
- Réforme du *Code criminel*

Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable

- Programme d'aide juridique
- Renouvellement du système de justice pour les jeunes
- Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones
- Droit de la famille axé sur l'enfant
- Initiative de soutien aux victimes d'actes criminels
- Langues officielles
- Éducation et information juridiques à la population

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

Fournir des services juridiques opportuns et de valeur supérieure au gouvernement

- Services juridiques aux ministères et organismes clients et gestion des risques juridiques
- Service fédéral des poursuites
- Services législatifs
- Droit international

Tirer parti de nos atouts

Créer un milieu de travail privilégié

- Programme de communication
- Gestion des ressources humaines
- Gestion/technologie de l'information
- Gestion financière et administrative

Section III : Plans et priorités par résultats stratégiques

3.1 Résumé

Le ministère de la Justice s'emploie à procurer à la population canadienne un système de justice équitable, accessible, réceptif aux besoins de toutes les couches de notre société diversifiée et qui fait en sorte que la société canadienne soit juste et respectueuse de la loi. Ceci se traduit par la formulation de conseils et la prestation de services de haut calibre aux autres organismes gouvernementaux, par la prise de décisions dynamiques dans l'administration du système de justice fédéral et par la mise en œuvre de politiques et de programmes.

Priorités pour l'exercice 2003-2004

- Assurer des collectivités sûres. Ceci est directement lié au résultat stratégique d'une **sécurité accrue pour les Canadiens.** Les effets particuliers découlant de cette priorité sont décrits ci-dessous.
- Fournir à la population canadienne un système de justice accessible et inclusif. Ceci a trait au résultat stratégique d'un **système de justice juste, accessible et compétent.** Les effets particuliers découlant de cette priorité sont décrits ci-dessous.
- Mettre l'accent sur la gouvernance, en améliorant **le rayonnement** du Ministère auprès de tous les Canadiens pour ce qui est des questions juridiques qui touchent leur vie de tous les jours. Cette priorité est appuyée par tous les résultats stratégiques.

Le tableau ci-dessous et les sections suivantes du présent rapport résument les objectifs et les résultats escomptés cruciaux des initiatives nouvelles ou permanentes gérées par le ministère de la Justice.

MANDAT DU MINISTÈRE
Prestation de services juridiques de qualité aux ministères et organismes gouvernementaux. Exécution de politiques et programmes faisant en sorte que la société canadienne soit juste et respectueuse de la loi et bénéficie d'un système de justice accessible, équitable, efficient et efficace. Surveillance de tous les dossiers liés à l'administration de la justice au Canada mais ne relevant ni des provinces ni des territoires.

RÉSULTATS PRINCIPAUX PAR RÉSULTANT STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

SÉCURITÉ ACCRUE POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES	SYSTÈME DE JUSTICE JUSTE, ACCESSIBLE ET COMPÉTENT	PRESTATION EN TEMPS OPPORTUN DE POLITIQUES ET DE SERVICES JURIDIQUES À FORTE VALUE AJOUTÉE, AU GOUVERNEMENT	MILIEU DE TRAVAIL AMÉLIORÉ ET DOTÉ DES OUTILS NÉCESSAIRES
• Sécurité des collectivités et des frontières. • Sécurité des conditions de voyage. • Réduction de la criminalité liée aux armes à feu. • Participation accrue des collectivités à la prévention du crime. • Poursuites plus efficaces dans les affaires de crime organisé • Meilleure capacité des policiers de faire enquête sur le crime organisé • Réduction de la peur de la criminalité, confiance accrue dans le système de justice pénale comme moyen efficace de répondre aux préoccupations du public.	• Accès à l'aide juridique pour les personnes économiquement défavorisées en matière pénale. • Réinsertion sociale des jeunes contrevenants. • Réduction de la criminalité chez les Autochtones. • Protection des enfants contre la violence et les sévices et lors de la séparation des parents. • Importance accrue apportée aux besoins des victimes dans le système judiciaire. • Accès à la justice dans la langue de son choix • Examen de la possibilité de décriminaliser la possession de cannabis • Mesures introduites en vue de protéger les enfants et les membres d'autres groupes vulnérables	• Uniformisation accrue de la gestion des dossiers juridiques à la grandeur de l'administration publique. • Perfectionnement des services de consultation juridique au gouvernement. • Modernisation et intégration de la pratique dans le domaine du contentieux civil. • Capacité de prévoir les nouveaux dossiers et d'y répondre rapidement. • Élaboration de lois fédérales de qualité répondant aux besoins. • Aptitude complète à relever les défis internationaux. • Aide aux autres pays pour l'amélioration de leur système de justice. • Mise en place d'options et de solutions de rechange à l'administration de la justice. • Approche gouvernementale intégrée aux litiges.	• Réputation du Ministère pour ses compétences exclusives. • Qualité supérieure de la formation et de l'information du personnel. • Amélioration de l'accessibilité (rapidité, facilité) à l'information sur le système de justice pour la population. • Amélioration et multiplication des échanges d'information avec les organismes partenaires • Mécanismes d'amélioration de l'efficience de la gestion des deniers publics.

DÉFIS ET RISQUES PAR RÉSULTANT STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

SÉCURITÉ ACCRUE POUR LES CANADIENS ET LES CANADIENNES	SYSTÈME DE JUSTICE JUSTE, ACCESSIBLE ET COMPÉTENT	PRESTATION EN TEMPS OPPORTUN DE POLITIQUES ET DE SERVICES JURIDIQUES À FORTE VALUE AJOUTÉE, AU GOUVERNEMENT	MILIEU DE TRAVAIL AMÉLIORÉ ET DOTÉ DES OUTILS NÉCESSAIRES
• Manque d'outil pour suivre les succès obtenus en matière de sécurité des collectivités et des conditions de voyage. • La complexité des dossiers, la perception chez les policiers en ce qui concerne les exigences relatives à la communication de la preuve, les coûts élevés de l'interprétation judiciaire et les coûts connexes font en sorte qu'il est plus difficile de se conformer aux obligations en matière de communication de la preuve • Gestion efficace des exigences vis-à-vis des services de poursuite • Les difficultés liées aux ressources et aux litiges entraînent souvent des problèmes de santé chez les poursuivants qui exercent des poursuites judiciaires relativement à des méga dossiers ou à des activités du crime organisé	• Plein soutien à la déjudiciarisation. • Amélioration de l'accès à l'aide juridique pénale pour les Canadiennes et les Canadiens économiquement défavorisés. • Réduire de façon notable le taux de criminalité chez les Autochtones. • Difficultés de mesurer les succès obtenus dans la protection des enfants contre la violence et les abus. • S'assurer la confiance des victimes à l'égard du système de justice. • Fournir un accès au système de justice dans la langue choisie par le client dans l'ensemble des collectivités partout au Canada.	• Assurer une gestion uniforme des dossiers juridiques dans tous les organismes gouvernementaux. • Fournir des services juridiques de haut calibre aux clients ministériels malgré des ressources limitées. • Créer des outils permettant de réagir rapidement aux nouvelles réalités. • Se doter de la capacité d'agir avec rapidité et efficacité dans les dossiers internationaux. • Gérer et encadrer la demande de services juridiques. • Accroître la gestion efficace de la pratique du droit afin d'offrir de meilleures solutions de rechange aux méthodes traditionnelles de règlement des litiges et des poursuites.	• Mesurer l'efficacité de la communication avec la population et les organisations clientes. • Voir à ce que le Ministère soit reconnu et consulté pour ses compétences exclusives. • Attirer du personnel de calibre supérieur. • Mettre en place des mécanismes permettant au public de s'informer plus rapidement et plus facilement au sujet du système de justice. • Mettre en place un cadre financier permettant une répartition plus efficiente des ressources et la préparation de meilleurs rapports sur les dépenses.

3.2 Servir les Canadiennes et les Canadiens

Le ministère de la Justice a pour fonction première de rendre le système de justice pertinent, accessible à toute la population et réceptif aux besoins des divers segments de notre société. Le Ministère affecte des ressources de manière à permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de mieux comprendre leur système de justice et à accroître leur possibilité de participer directement à l'élaboration des politiques dans ce domaine. Il veille également à assurer à la population un meilleur accès au système de justice et à faire en sorte que ce système soit équitable pour tous ceux qui en ont besoin. Le Ministère continuera de jouer un rôle central dans le renforcement de la sécurité de la population canadienne.

3.2.1 Renforcer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens

Les attentats terroristes qui se sont produits aux États-Unis et dans le monde ont fait ressortir le besoin de mesures plus rigoureuses de sécurité au Canada et à l'échelle internationale. Une des premières dispositions prises par le Ministère à la suite des événements du 11 septembre 2001 a été l'élaboration d'un important train de mesures législatives visant toute une série d'actes terroristes. En outre, le Ministère a entrepris la mise en œuvre d'un certain nombre d'autres projets pour aider le gouvernement canadien à mieux protéger les citoyens et à prévenir les actes terroristes en partenariat avec les autres démocraties du monde.

Sécurité publique et lutte contre le terrorisme

	2003 -2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**14,1 M$**	**18,2 M$**	**18,2 M$**

Le Canada doit demeurer vigilant face à la menace terroriste. Le Ministère continuera de jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme menée par le gouvernement. Le but de la *Loi antiterroriste*, entrée en vigueur le 24 décembre 2001, soit de détecter, de dissuader et de poursuivre en justice les terroristes, demeure valide. Le ministère de la Justice a joué un rôle crucial dans les efforts visant à faire adopter un train de modifications au *Code criminel* et à d'autres lois dans le but d'améliorer les mesures existantes visant à faire enquête sur les personnes susceptibles de menacer la sécurité personnelle et économique des Canadiens et à les punir. Les avocats du ministre de la Justice et procureur général du Canada continueront de concourir à l'application de la loi, tout en protégeant les droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. On continuera de développer et d'intensifier les capacités particulières en matière de poursuites dans le but de régler rapidement et efficacement toute situation susceptible de menacer la sécurité publique ou de remettre en cause la validité de la loi. En prévision de l'examen complet et obligatoire de la loi par le Parlement, le Ministère surveillera l'application et l'incidence de la loi et communiquera avec tous les groupes de la société qui ont des préoccupations et des opinions à exprimer à ce sujet. Il continuera également de fournir des avis juridiques et des conseils en matière de politique ainsi que des conseils spécialisés concernant la protection des renseignements personnels et les droits de la personne à d'autres organismes gouvernementaux chargés de la sécurité publique et de la lutte contre le terrorisme.

Avantages à long terme

- *Existence d'une loi efficace permettant d'améliorer la sécurité publique et de prévenir le terrorisme.*
- *Sécurité des frontières et des collectivités.*
- *Exécution du mandat du Ministère concernant la formulation de conseils en matière de droit pénal, de droits de la personne et de contentieux.*
- *Existence d'instruments de détection et de lutte contre les activités terroristes.*
- *Respect des engagements du Canada à l'égard des Nations Unies , de l'Organisation des États américains et du Commonwealth au sujet des lois nationales et conventions internationales de lutte contre le terrorisme.*

Mesures de la réussite : Mise en œuvre de nouveaux outils d'enquête et de surveillance permettant de détecter et de prévenir les actes terroristes; détection réussie d'activités illicites par les organismes partenaires.

Stratégie

- *Informer les intervenants du gouvernement, le milieu non gouvernemental et le public à propos de la* Loi antiterroriste.
- *Améliorer la capacité de s'occuper du contentieux civil et pénal.*
- *Favoriser une coopération efficace entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.*
- *Surveiller l'application de la* Loi antiterroriste, *dresser un bilan et répondre aux inquiétudes de la population, en prévision de l'examen parlementaire de la Loi.*
- *Fournir des services juridiques uniformes et complets en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme.*
- *Sensibiliser davantage les avocats du Ministère des effets possibles des conseils juridiques sur la sécurité nationale, même s'ils sont donnés dans des domaines qui ne sont pas liés directement à la sécurité publique, et à la lutte contre le terrorisme.*
- *Appuyer des modifications législatives visant à introduire des mesures antiterroristes dans les autres pays, dans le respect des conventions internationales, et faciliter la coopération avec les autres pays dans les affaires criminelles liées à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme.*
- *Formuler des conseils sur un éventail de dossiers juridiques en passant par les services de plaideurs spécialisés en contentieux civil, en poursuites fédérales et en droits de la personne.*

Activités

- *Rencontrer des groupes ethnoculturels, des groupes de défense des droits civils et d'autres intervenants du système de justice.*
- *Collaborer avec le Solliciteur général du Canada et le Forum sur le crime transfrontalier Canada-États-Unis afin d'assurer la coordination efficace des mesures antiterroristes et anti-criminelles.*
- *Surveiller l'application des mesures découlant de la loi C-36.*
- *Multiplier les échanges d'information avec les clients et les partenaires et communiquer des informations de meilleure qualité en vue d'aider nos partenaires dans leurs efforts visant à protéger le citoyen.*
- *Respecter des obligations conférées au procureur général par la* Loi antiterroriste.
- *Soutenir et organiser des cours de formation permanente permettant aux policiers, aux avocats du ministère et aux plaideurs de connaître les pratiques optimales et les leçons apprises.*
- *Augmenter le nombre d'avocats ayant une connaissance pratique de l'application de la* Loi antiterroriste *et des lois connexes.*
- *Formuler des opinions sur toutes les questions juridiques ayant un lien avec la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme.*
- *Participer aux efforts du Commonwealth, du G-8, de l'Organisation des États américains et du Conseil de l'Europe.*
- *Participer aux mesures d'entraide internationale concernant des affaires criminelles particulières, y compris les demandes présentées en vertu de la* Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle *et de la* Loi sur l'extradition.
- *Formuler des options permettant de veiller à ce que la loi continue de respecter des principes solides conformes à la Charte.*
- *Développer la capacité d'offrir une expertise juridique permanente en matière de terrorisme et de répondre aux questions concernant la loi C-36.*

Risques / Défis

- *Il faudra surveiller de près l'application de la* Loi antiterroriste *et de nombreuses nouvelles mesures.*
- *La lutte contre le terrorisme est une opération complexe qui fait appel aux efforts conjugués d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, repose sur la collaboration et la confiance et nécessite une connaissance de toute la gamme de mesures législatives et non législatives envisageables.*
- *Le Ministère doit se préparer à l'examen parlementaire obligatoire de la loi C-36 qui aura lieu dans trois ans.*

Leçons apprises

- *Un examen continu de la législation antiterroriste est nécessaire et d'autres mesures générales de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme doivent être maintenues pour prévenir le terrorisme et pour garantir la sécurité de la population canadienne et de ses collectivités.*
- *Le Ministère doit continuer d'intensifier des partenariats avec d'autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les gouvernements d'autres pays, pour contribuer efficacement à la réduction des activités terroristes.*

Programme canadien des armes à feu

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**113,1 M$**	**94,9 M$**	**75,7 M$**

Nota 1 : Les montants des dépenses prévues correspondent au plan d'action annoncé par le ministre de la Justice le 21 février 2002 et doivent être approuvés. La dépense prévue en baisse est basée dessus : état d'équilibre d'autoriser la prise : exécution de projet de diversification des modes de prestation des services : mesures d'efficacité d'administration et l'adoption du projet de loi C-10A par le début de l'année fiscale 03-04.

Nota 2 : Dans la perspective de la diversification des modes de prestation des services, l'expert-conseil a indiqué que l'importance des travaux requis pour mener à bien le processus d'enregistrement excédait les estimations – certaines exigences n'ayant pas été prévues. Le travail supplémentaire pourrait coûter jusqu'à 15 millions de dollars et n'est pas inclus dans les prévisions de dépenses. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'autorité contractante du gouvernement, examine présentement l'envergure de ce travail et le coût éventuel.

Le gouvernement demeure résolu à mettre en œuvre le Programme canadien des armes à feu (PCAF), qui englobe l'émission de permis et l'enregistrement des armes à feu, et qui continuera de tenir les armes à feu loin des personnes potentiellement dangereuses tout en sensibilisant les propriétaires légitimes d'armes à feu à l'usage responsable et sécuritaire de leurs armes. À la mi-janvier 2003, plus de 1,9 millions de propriétaires canadiens d'armes à feu avaient obtenu un permis, et presque 6 millions d'armes à feu avaient été enregistrées. (Une description complète du Programme canadien des armes à feu est disponible au site web http://www.cfc-ccaf.gc.ca).

Dans son rapport de 2002, la vérificatrice générale a soulevé certaines préoccupations concernant la gestion et l'administration du programme des armes à feu. Le gouvernement a accepté les recommandations de la vérificatrice générale et a demandé à un expert-conseil de l'extérieur, monsieur Raymond Hession, de procéder à une évaluation des systèmes, procédures et contrôles actuels du PCAF et de recommander des moyens d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ses opérations. Suivant la présentation au parlement, en janvier 2003, du rapport de M. Hession, le ministre de la Justice a présenté, le 21 février 2003, un plan d'action basé sur les recommandations de l'expert-conseil.

Plan d'action pour l'année qui vient

Le plan d'action vise à renforcer la gestion et les opérations du programmes de contrôles des armes à feu. Ces améliorations rendront le programme plus efficace et moins onéreux, tout en bonifiant la transparence et le service aux utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Chacun de ces objectifs sera spécifiquement avancé par les activités suivantes:

- Réduction des coûts et amélioration de la gestion du programme par
    - L'Équipe nationale de soutien à l'application de la *Loi* sur les armes à feu (ENSALA), sera transférée du Centre canadien des armes à feu aux Services nationaux de police qu'administre la Gendarmerie royale du Canada au nom des forces policières du Canada.
    - Les administrations centrales seront rationalisées
    - Les sites de traitements seront réunis
    - Un plan d'amélioration continue sera élaboré
    - Des mesures nationales de rendement de travail et des normes des coûts pour tous les éléments du programme de contrôle des armes à feu seront établis en consultation avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires

- Les changements au système informatique seront limités à ceux qui sont cruciaux pour la mission fondamentale du programme de contrôle des armes à feu et pour la réduction des coûts

- Amélioration des services au public
  - L'enregistrement gratuit par Internet des armes à feu sera prolongé
  - L'accès du public aux renseignements sur l'enregistrement des armes à feu sera amélioré grâce à la disponibilité de services de renseignements sans frais sur une ligne téléphonique 1-800
  - Les retards du traitement des demandes d'enregistrement seront réduits avec comme objectif de traiter les demandes d'enregistrement dûment remplies dans les 30 jours suivant la date de réception de celles-ci
  - Un programme de vulgarisation bien ciblé sera mis en oeuvre pour éduquer et aider les propriétaires d'armes à feu à observer les exigences qui les touchent en matière de permis et d'enregistrement
- Renforcement de l'imputabilité et de la transparence
  - À compter de 2003-2004, le ministère responsable, de concert avec ses partenaires fédéraux du programme de contrôle des armes à feu, fera rapport au Parlement de tous les coûts du programme à l'échelle de l'administration fédérale
  - Un poste de contrôleur sera doté
  - Un plan annuel de vérification et d'évaluation permettra d'examiner les principaux éléments du programme appuyant l'élaboration, avec le temps, d'une stratégie globale de gestion du risque pour le programme

Les objectifs du plan seront également avancés en cherchant l'entrée des parlementaires, des dépositaires et du public sur la façon dont améliorer la conception et la livraison de programme; et en créant un Comité consultatif de programme pour chercher l'adivce expert sur des réductions des coûts, la qualité du service, et le plan continu d'amélioration.

Ces activités amélioreront l'efficacité du programme, en même temps qu'elles en diminueront les coûts, et devraient à long terme occasionner des économies. Il faut souligner que de nombreux éléments du plan d'action dépendent de l'adoption du projet de loi C-10 et du règlement connexe. Le projet de loi C-10A comprend des amendements à la Loi sur les armes à feu. Ceux-ci incluent des dispositions de conduire plus de types de transactions plus à prix réduit et des dispositions transitoires de permettre à la prolongation des dates d'échéance de permis de laisser la charge-mise à niveau. Le renouvellement des permis d'armes à feu sans mise à niveau de charge aura un impact clair sur les besoins financiers du programme car tous les permis monteront pour le renouvellement en même temps.

On élabore concurremment un plan pour le transfert du Programme au Solliciteur général du Canada, la date visée étant le 1er avril 2003.

Meilleurs rapports sur les coûts

En plus de la restructuration du PCAF, le gouvernement déploie des efforts pour rendre compte des dépenses globales du gouvernement fédéral dans le prochain rapport sur le rendement. Pour ce faire, il devra travailler en étroite collaboration avec le Conseil du Trésor et avec les autres organisations gouvernementales qui participent à l'administration du programme. Le ministère de la Justice propose d'utiliser le graphique ci-dessous pour dévoiler les dépenses totales déjà effectuées au titre du PCAF ainsi

que les coûts prévus pour le ministère de la Justice et le gouvernement fédéral dans son ensemble pour les trois prochaines années. Le graphique inclura également les recettes passées et à venir du programme.

Avantages à long terme	
• *Maintien du caractère non violent du Canada* • *Possession responsable d'armes à feu au Canada* • *Protection de la santé et de la sécurité personnelle des Canadiens.* • *Prévention de l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles* • *Prévention des suicides commis à l'aide d'armes à feu et des accidents impliquant des armes à feu.* • *Gestion efficace et économique de la délivrance des permis et de l'enregistrement des armes à feu.* • *Accès à l'information cruciale pour les policiers en vue des enquêtes, du dépistage des armes à feu et de l'identification des activités criminelles.* • *Réduction et traitement des crimes commis à l'aide d'armes à feu grâce au recours combiné à la vérification, au dépistage et aux sanctions pénales.* *(voir nota 1)*	***Mesures de la réussite : Nombre de permis suspendus ou refusés; pourcentage des propriétaires d'armes à feu ayant enregistré leur arme; délai écoulé entre la présentation d'une demande et l'émission d'un certificat d'enregistrement; nombre d'armes à feu enregistrées; appui du public au programme; réduction du nombre d'accidents mettant en cause des armes à feu; réduction du nombre de vols à main armée et du nombre d'armes à feu volées ou manquantes.*** *(voir nota 2)*
Stratégie	
• *Revoir le Programme canadien des armes à feu (PCAF) de façon à le rendre plus efficient, moins coûteux et plus axé sur le client, en simplifiant, entre autres, les exigences relatives à la conformité ainsi que les processus et systèmes administratifs pertinents.*	
Activités	
• *Examiner et mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport de la vérificatrice générale concernant le Programme des armes à feu, dont divulguer le coût total du programme dans le prochain rapport sur le rendement du Ministère.* • *Analyser et mettre en œuvre les recommandations des experts-conseils indépendants qui ont été chargés d'examiner le plan de restructuration actuel du Programme et de trouver des moyens plus efficaces et plus économiques de gérer le programme, y compris d'examiner les options envisagées au titre de la diversification des modes de prestation de service.* • *Continuer de traiter les demandes d'enregistrement d'armes à feu et de délivrer des permis aux propriétaires légitimes d'armes à feu.*	
Risques et défis	**Leçons apprises**
• *Préserver la confiance du public à l'égard des avantages du programme.* • *Plan de mise en oeuvre annoncé en février 2003* • *S'assurer l'entière collaboration des organismes partenaires et des provinces qui participent à l'administration du programme.* • *Préciser les responsabilités à l'égard de la gestion du rendement du programme.* • *Se pencher sur les risques technologiques liés à l'évaluation de la capacité et des incidences des hausses soudaines et de l'augmentation du volume sur le rendement.* • *Présenter et faire adopter le projet de loi C-10A et ses règlements.*	• *Fournir au Parlement de l'information financière et de l'information de gestion encore plus significatives, complètes, exactes et à jour.* • *Il faut améliorer les pratiques administratives afin d'améliorer la comptabilisation des coûts,la mesure des activités du programme, et le reportage.*

Nota 1: Les avantages à long terme du programme ne sont pas nécessairement une corrélation directe à plusieurs des activités à entreprendre par le programme dans le prochain exercice financier. Cependant, à moyen ou à long terme, les activités du PCAF devraient avoir un impact et contribuer à plusieurs avantages de sûreté publique.

Nota 2: Le niveau de l'activité et les résultats réalisés pour chacune des mesures de succès sont régulièrement mis à jour et disponibles sur le site Web du PCAF http://www.cfc-ccaf.gc.ca.

Programme canadien des armes à feu
Historique des dépenses engagées par le gouvernement fédéral et dépenses prévues

ORGANISME	DÉPENSES PASSÉES (1996 à mars 2002) (millions de dollars)	DÉPENSES PRÉVUES 2002-2003	DÉPENSES PRÉVUES (millions de dollars)			TOTAL DÉPENSES ACTUELLES ET PRÉVUES
			2003-2004	2004-2005	2005-2006	
Ministère de la Justice – Coûts directs	549,1	100	113,1	94,9	75,7	932,8
Remboursement des frais - Autres ministères fédéraux – Coûts directs						
Agence des douanes et du revenu du Canada	13,6					
Gendarmerie royale du Canada	91,7					
Développement des ressources humaines Canada	32,7					
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	1,2					
Sous-total (coûts signalés par le ministère de la Justice)	688,3	100	113,1	94,9	75,7	1 072,0
Ministère de la Justice – Coût indirect non imputé au Programme canadien de contrôle des armes à feu, mais inclus dans les coûts totaux pour le ministère.						
Autres coûts non inclus pour le gouvernement fédéral						
Solliciteur général du Canada						
Services correctionnels du Canada						
Développement des ressources humaines Canada						
Gendarmerie royale du Canada						
Commissariat à l'information						
Commissariat à la protection de la vie privée						
Commission nationale des libérations conditionnelles						
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international						
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada						
Agence des douanes et du revenu du Canada						
COÛT TOTAL DU PROGRAMME		$$	$$		$$	$$
Recettes générées par le Programme	58,7	12,5	16,3	23,5	35,2	146,2
COÛT NET DU PROGRAMME						

À des fins d'exemple seulement;
le cout total pour le gouvernement sera indiqué dans le Rapport ministériel sur le rendement en octobre 2003

Le Programme canadien des armes à feu est un programme interministériel et intergouvernemental dont le ministère de la Justice a la responsabilité principale. Le ministère de la Justice exploite le système électronique d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). En outre, il gère les responsabilités du contrôleur des armes à feu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le ministère de la Justice finance également l'Équipe de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu* (ENSALA). La Gendarmerie royale du Canada exploite le Centre d'information de la police canadienne qui est relié au SCEAF et l'Agence canadienne des douanes et du revenu est chargée de gérer des éléments du programme des armes à feu aux postes frontaliers du Canada. Ces activités fédérales sont financées par le Programme canadien des armes à feu. Les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de l'Ontario gèrent le poste de contrôleur des armes à feu dans leur administration respective, conformément à la *Loi sur les armes à feu* et sous la direction de leurs gouvernements. Ces opérations provinciales sont également financées par le gouvernement du Canada, conformément aux accords de contribution. Le Centre canadien des armes à feu travaille aussi de concert avec les collectivités autochtones et d'autres organismes communautaires afin qu'il soit plus facile, pour tous les clients du programme, de se conformer à la loi.

Stratégie nationale pour la prévention du crime

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**74,4 M $**	**74,4 M $**	**76,9 M$**

La Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) est mise en œuvre par le Centre national de prévention du crime du ministère de la Justice, de concert avec le ministère du Solliciteur général du Canada. La SNPC valorise la prévention du crime par le développement social, approche qui consiste à s'intéresser aux conditions sociales, économiques et culturelles pouvant contribuer à faire d'une personne un contrevenant ou une victime. Les efforts sont centrés sur certains groupes considérés comme particulièrement vulnérables : les enfants et les adolescents, les femmes, les Autochtones, les groupes ethnoculturels, les personnes âgées, les handicapées, les gais et lesbiennes, les sans-abri et les minorités linguistiques parlant une langue officielle. La Stratégie vise aussi à développer les connaissances en matière de prévention du crime et à promouvoir les pratiques optimales en informant le public des avantages d'une approche sociale. Les partenariats avec divers intervenants gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et territoriaux) et non gouvernementaux sont indispensables à la réussite de cette Stratégie.

Avantages à long terme	
• *Amélioration de la sécurité des collectivités au Canada grâce à la réduction de la criminalité, de la victimisation et de la peur du crime.* • *Meilleure connaissance des mécanismes et des pratiques optimales de prévention du crime.* • *Participation accrue de la société à la prévention du crime.* • *Amélioration des partenariats avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'entreprise privée et les organismes sans but lucratif du secteur privé.* • *Existence de pratiques efficaces et durables de prévention du crime.*	***Mesures de la réussite : Taux de criminalité, de victimisation et de la peur de crime avant et après la mise en œuvre de la Stratégie dans les collectivités participantes; compréhension par le public des principes de prévention du crime; efficacité des nouvelles mesures de prévention; nombre et taille des collectivités participant à des initiatives de prévention; nombre et efficacité des réseaux de partage d'information pour la prévention du crime; accroissement de la participation du gouvernement et du secteur privé à l'approche de développement social.***
Stratégie	
• *Accroître les mesures de sensibilisation du public et promouvoir la prévention du crime par le développement social afin de favoriser, d'optimiser et de rendre durable la participation de la collectivité aux efforts locaux visant la réduction du crime, de la victimisation et de la peur du crime.* • *Faire progresser les partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.* • *Mettre au point et exécuter des systèmes et des structures visant à profiter au maximum des connaissances tirées des résultats et évaluations de projet.*	
Activités	
• *Fournir des fonds et favoriser la mise sur pied de projets communautaires en exécutant les cinq programmes qui constituent la SNPC.* • *Investir dans la sensibilisation du public en matière de criminalité, de victimisation et de peur du crime et encourager les Canadiennes et les Canadiens à se doter de collectivités plus sûres.* • *Créer une infrastructure qui garantisse la reddition de comptes et fournisse aux employés les instruments nécessaires pour faire progresser la SNPC.* • *Mettre en place des stratégies à l'échelle communautaire ou municipale.* • *Développer les connaissances dans des domaines précis et diffuser les résultats auprès des partenaires, des intéressés et de la population.* • *Établir des cadres de politiques pour les groupes prioritaires de la SNCP, comme les Autochtones et les personnes âgées.* • *Diffuser les lignes directrices de l'ONU en matière de prévention du crime et les appliquer dans le contexte canadien.* • *Établir des stratégies complètes d'évaluation et de mesure du rendement pour les programmes de financement individuels.* • *Participer à des comités et groupes de travail ayant pour mandat de faire progresser la SNPC.*	

Risques et défis	Leçons apprises
• *Assurer en permanence le suivi des résultats et des leçons tirées des projets financés, en rendre compte et tenir compte des connaissances ainsi acquises dans les décisions relatives au financement et à la planification.* • *Mener une action dont les effets sont mesurables dans les collectivités où les besoins ou risques sont très élevés et où des initiatives isolées risquent de ne pas donner de résultats mesurables.* • *Mettre en œuvre efficacement une stratégie nationale ambitieuse et élargie récemment malgré des ressources humaines très limitées.*	• *Il est difficile de mesurer l'incidence d'une initiative ou d'un projet ponctuel dans un milieu à risque élevé; dans ces situations, il faut une approche plus exhaustive et plus ciblée.* • *Il faut se doter de systèmes de mesure du rendement exhaustifs pour mieux comprendre et diffuser les leçons apprises.* • *Il faut mieux comprendre les contributions et les intégrer aux pratiques de prévention « durables » en choisissant les partenaires et les initiatives à financer.*

Lutte contre le crime organisé

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**6,1 M$**	**8,1 M$**	**8,1 M$**

* Ces dépenses ne concernent que la partie des efforts de lutte contre le crime organisé qui échoit au Service fédéral des poursuites.

Le crime organisé a une incidence majeure sur la société canadienne. On estime qu'à elle seule, la criminalité économique (comme les fraudes en valeurs mobilières ou en télémarketing) coût aux Canadiennes et aux Canadiens plus de 5 milliards de dollars par année (source : rapport de la vérificatrice générale du Canada sur le système de justice pénale d'avril 2002). Les groupes de crime organisé qui fonctionnent au Canada sont fortement impliqués dans l'importation, la production et le trafic de la drogue à la grandeur du pays. En janvier 2002, le Ministère a instauré un train de mesures rigoureuses pour s'attaquer à ce problème, notamment la protection des personnes qui participent au processus judiciaire pour combattre le crime organisé et l'introduction de nouvelles infractions et de peines plus sévères (projet de loi C-24). Le Service fédéral des poursuites tente également d'accroître sa capacité de poursuivre efficacement le crime organisé. Ces mesures répondent à l'engagement pris dans le discours du Trône de 2001, où il a été annoncé que la lutte contre le crime organisé constituait l'une des plus grandes priorités du Canada en matière de sécurité publique.

Avantages à long terme	
• *Meilleure aptitude à poursuivre efficacement les membres de gangs criminalisés.* • *Amélioration des moyens dont dispose la police pour faire des enquêtes efficaces.* • *Amélioration de la coopération avec les autorités provinciales et territoriales en vue de dissuader et de vaincre les activités du crime organisé et de gérer les poursuites judiciaires dans des dossiers imposants et complexes.*	***Mesures de la réussite : Meilleure connaissance et meilleure utilisation des instruments législatifs par les procureurs et la police; amélioration de la gestion des obligations de communication de la preuve; prestation d'aide et de conseils juridiques rapides et efficaces aux policiers pendant les enquêtes; satisfaction accrue des poursuivants à l'égard des mémoires de la Couronne et de la qualité de la préparation des causes; intégration accrue des mesures policières et judiciaires.***
Stratégie	
• *Augmentation de la capacité du Service fédéral des poursuites de formuler des conseils rapides et efficaces à la police pendant les enquêtes et de mener des poursuites complexes par la suite.* • *Créer des équipes spécialisées ayant pour mandat de se concerter avec les équipes des poursuites et avec la police pour gérer efficacement les obligations en matière de communication de la preuve.*	
Activités	
• *Constituer les équipes de poursuite et de communication de la preuve.* • *Former les policiers et les avocats à l'application des dispositions du projet de loi C-24.* • *Mener des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur la gestion des grands dossiers judiciaires complexes.* • *Rédiger un guide des pratiques optimales pour la gestion des grandes affaires complexes.* • *Mener des projets pilotes de divulgation à Toronto et à Vancouver; détacher du personnel du ministère de la Justice dans des services policiers pour aider ceux-ci à structurer leurs enquêtes et à respecter les obligations relatives à la communication de la preuve.* • *Mener de nombreuses poursuites importantes et complexes dans le domaine du crime organisé.*	

Risques et défis	Leçons apprises
• *Le crime organisé devient de plus en plus complexe et spécialisé, de même que les enquêtes dans ce domaine.* • *Il est difficile de respecter les obligations relatives à la communication de la preuve en raison de la complexité des dossiers, des perceptions de la police, des interprétations judiciaires et des coûts.* • *Les ordonnances de rémunération d'avocats par l'État augmentent les coûts et le caractère litigieux des poursuites.* • *La complexité et la durée des procès peuvent s'avérer intenables pour les jurés.* • *Si les poursuivants participent aux enquêtes, ils risquent d'être récusés ou appelés comme témoins.* • *En raison du manque de ressources et de la complexité des causes, les poursuivants affectés à des mégaprocès ou à des dossiers de crime organisé éprouvent souvent des problèmes de santé.*	• *Il faut limiter autant que possible la taille des dossiers de poursuite (nombre d'accusés, portée des allégations, nombre de chefs d'accusation, volume de la preuve).* • *Il importe de se concerter avec la police dès l'enquête afin de veiller à ce que les ressources allouées soient suffisantes et la préparation des poursuites adéquate.* • *Il faut des ressources importantes pour gérer les grandes affaires complexes, communication de la preuve, avocats rémunérés par l'État.* • *Il faut une approche concertée pour répartir les tâches et limiter le risque de voir un poursuivant récusé ou appelé comme témoin parce qu'il a participé aux mesures précédant la mise en accusation.* • *Il faut adopter des « stratégies de mieux-être » pour diminuer le stress et la charge de travail des poursuivants.*

Réforme du Code criminel

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**3,9 M$**	**3,9 M$**	**3,9 M$**

* Les données financières ci-contre reflètent le financement de base de la Direction générale de la politique en matière de droit pénal et de justice communautaire. Ils comprennent également, pour chacun des exercices, un montant de 500 000 $ accordé au programme « accès légal ». Cependant, les données excluent le financement accordé à la politique concernant les victimes, au renouvellement du système de justice pour les jeunes, à la lutte contre le crime organisé et à d'autres affectations spéciales.

Le ministère de la Justice participe à un programme fédéral permanent des réformes du *Code criminel* et des lois connexes ayant pour objet d'améliorer la protection du public et de moderniser et rationaliser l'appareil judiciaire. Le Ministère examine également la possibilité de décriminaliser la possession de cannabis, tel que mentionné dans le discours du Trône et recommandé dans le rapport du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou de médicaments de la Chambre des communes (décembre 2002). À cette fin, il faudra peut-être avoir recours à la *Loi sur les contraventions* pour prévoir des contraventions assorties d'amendes pour les personnes trouvées en possession de cannabis, plutôt que d'entamer des poursuites contre elles aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. On ne songe pas à légaliser la possession de petites quantités de cannabis, tel que l'a proposé le Comité spécial sur les drogues illicites en septembre 2002.

De nouvelles lois importantes visant le crime organisé et le terrorisme ont été adoptées au cours des trois dernières années. Le Ministère continuera de veiller activement à la mise en œuvre et à la surveillance de ces mesures législative en plus de procéder, au besoin, à l'adoption d'une série de nouvelles mesures visant à réformer le droit criminel. Il appuiera l'adoption du projet de loi C-20, qui prévoit des mesures pour protéger les enfants et d'autres groupes vulnérables, ainsi que d'autres modifications au *Code criminel* ayant trait aux infractions et à la procédure pénale. L'initiative d'« accès légal » du gouvernement, qui a pour but de moderniser les relations entre les pouvoirs d'enquête et la nouvelle technologie, comprend des propositions du Ministère visant un nouveau cadre juridique. Ce travail complète celui de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, du Centre de la politique concernant les victimes et de l'Initiative de renouvellement de la justice pénale pour les adolescents.

Avantages à long terme	
• *Système de justice moderne, rationalisé et plus économique.* • *Réduction de la peur du crime, amélioration de la confiance envers le droit pénal comme moyen de s'occuper des préoccupations du public.*	***Mesures de la réussite : Réduction de la criminalité; taux de réussite accru des poursuites visant certaines activités criminelles; efficacité accrue de la procédure pénale.***

Stratégie	
• *Promouvoir les propositions de réformes juridiques qui répondent aux préoccupations du public, les propositions de la Conférence pour l'harmonisation des lois, les nouvelles décisions des tribunaux et les priorités des gouvernements provinciaux.*	
Activités	
• *Adopter de nouvelles lois concourant aux priorités de réforme.* • *Adopter des lois définissant un cadre d'accès légal.*	
Risques et défis	**Leçons apprises**
• *Surveiller l'efficacité des nouvelles lois ciblant le crime organisé et le terrorisme.* • *Veiller à ce que le programme de réforme du droit du Ministère tienne compte des décisions judiciaires et de l'évolution du système de justice pénale.*	• *Le Ministère dispose des compétences et des capacités nécessaires pour réagir efficacement aux questions de l'heure qui appellent une intervention législative.*

3.2.2 Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable

Les Canadiennes et les Canadiens continuent de s'intéresser de plus en plus au système de justice en s'informant davantage et y recourant plus souvent. Le Ministère exécute des programmes d'information et de vulgarisation afin de permettre aux citoyennes et citoyens de mieux connaître le système de justice et les lois qui les touchent et afin de les aider à prendre des décisions éclairées. La diffusion de cette information constitue un élément fondamental de tous les programmes et demeure un moyen utile de réaliser les objectifs du Ministère. La consultation du public demeure une priorité dans les décisions de fond, de même que les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et collectivités du Canada, afin de garantir un meilleur accès au système de justice pour toute la population.

Aide juridique

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**126,4 M $**	**126,4 M $**	**126,4 M $**

L'aide juridique est un pilier du système de justice canadien. Le gouvernement canadien finance les services d'aide juridique en matière pénale dispensés aux contrevenants et aux personnes économiquement défavorisées qui ont commis des infractions graves. La demande dans ce domaine s'intensifie. Le gouvernement fédéral a déclaré dans le dernier discours sur le budget d'augmenter le soutien financier pour l'aide juridique aux provinces et aux territoires. De concert avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le Ministère a lancé un vaste programme de recherche visant à définir et à régler les problèmes qui nuisent à la prestation des services d'aide juridique, comme les coûts élevés, la complexité des affaires pénales et les besoins non satisfaits dans les domaines pénal et civil. Le Ministère est en train d'examiner les conclusions de cette étude, qui fournira un point de départ pour l'élaboration d'une stratégie de renouvellement et pour la négociation de nouvelles ententes avec les provinces et territoires en matière d'aide juridique.

Avantages à long terme	
• *Accès amélioré à l'aide juridique pour les personnes économiquement défavorisées, pour celles qui risquent l'incarcération et pour les jeunes contrevenants.* • *Amélioration des engagements fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'égard de l'aide juridique.*	***Mesures de la réussite : Participation continue des provinces et des territoires à l'élaboration d'une stratégie d'aide juridique en matière pénale; élaboration des politiques fondées sur les priorités fédérales; amélioration des services d'aide juridique en matière pénale.***

Stratégie
• *Fournir un soutien financier aux provinces et aux territoires pour la prestation des services d'aide juridique (ce financement est fourni aux territoires dans le cadre des ententes d'accès à la justice, qui portent sur l'aide juridique en matière civile et en matière pénale, les programmes d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les activités d'information et de vulgarisation juridiques).* • *Se pencher sur les problèmes et besoins à long terme.* • *Mettre à l'essai de nouveaux mécanismes de prestation d'aide juridique.* • *Poursuivre les recherches en vue d'orienter l'élaboration des politiques au niveau fédéral et provincial.*
Activités
• *Procurer un financement annuel aux provinces et aux territoires.* • *Élaborer des politiques de concert avec les provinces et les territoires afin de s'attaquer aux problèmes de l'aide juridique à long terme en matière criminelle et civile, d'estimer l'ampleur des besoins non satisfaits et d'examiner les principaux inducteurs de coûts.* • *Se pencher sur les besoins des groupes prioritaires du gouvernement fédéral qui font face à des obstacles lorsqu'ils veulent profiter de l'aide juridique (Autochtones, membres des minorités parlant une langue officielle, immigrants, réfugiés et membres des groupes minoritaires visibles).* • *Mener des recherches et exécuter des projets pilotes pour expérimenter des méthodes nouvelles ou originales d'offrir les services d'aide juridique en matière civile et pénale.*

Risques et défis	Leçons apprises
• *Pour s'attaquer à un problème aussi complexe que celui de l'aide juridique, il faut un bon degré de coopération et de participation de la part des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.*	• *Il faut mener des études pour suivre l'évolution des réalités du monde judiciaire et prendre des décisions éclairées.* • *Il faut constamment mener des projets pilotes pour expérimenter des modèles originaux de prestation des services et pour améliorer la qualité et l'efficacité économique des services d'aide juridique en matière pénale et en matière civile.*

Renouvellement du système de justice pour les jeunes

	2003-2004*	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**228,7 M $**	**215,1 M $**	**208,3 M $**

* Les niveaux de ressources sont plus levés au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* afin d'en faciliter la mise en application.

Le Ministère continuera d'investir dans la vaste Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes (IRSJJ) en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les nouvelles dispositions législatives mèneront à un système de justice plus équitable et plus efficace pour les jeunes. On fera un usage plus approprié des tribunaux en déjudiciarisant les cas les moins sérieux, en instaurant un système de justice équitable au moment de l'imposition des sentences, en assurant une réinsertion sociale efficace des jeunes et en établissant une distinction nette entre les actes avec violence graves et les infractions moins graves. Le Ministère a fait appel à la participation d'intervenants importants tels que des fonctionnaires provinciaux et territoriaux, des représentants des services de police, des avocats de la défense et d'autres parties qui ne s'occupent pas habituellement de justice pour les jeunes (administrateurs scolaires, experts en médecine, etc.), ce qui permet une approche plus intégrée.

Avantages à long terme	
• *Système de justice équitable et efficace pour les jeunes.* • *Réadaptation et réinsertion sociale des jeunes contrevenants.* • *Réduction du recours aux tribunaux pour adolescents, à la détention préventive et à la garde.*	***Mesures de la réussite : Réaction des fonctionnaires du système de justice pour les jeunes proportionnelle à la gravité de l'infraction; diminution du recours aux tribunaux; réduction du nombre de jeunes sous garde; multiplication des moyens de réadaptation et réinsertion sociale des jeunes offerts par le système de justice; mesures améliorées de déjudiciarisation; amélioration de la confiance du public à l'égard du système de justice pour les jeunes.***

Stratégie
• *Fournir des fonds aux provinces, aux territoires et aux autres intéressés (associations professionnelles, organisations non gouvernementales, organismes d'information et de vulgarisation juridiques, organisations autochtones, groupes communautaires, etc.) pour leur permettre de mettre en œuvre la IRSJJ et la* nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. • *Appuyer la mise en application de la loi afin de renouveler la justice pour les jeunes.*
Activités
• *Soutenir et contrôler les activités mises à exécution par les provinces et les territoires.* • *Développer et consolider les partenariats et les méthodes visant à réaliser les objectifs du fond de renouvellement du système de justice pour les jeunes.* • *Travailler de concert avec des groupes qui ne s'occupent pas habituellement de la justice pour les jeunes (intervenants du monde de l'éducation, des arts et des loisirs, défenseurs des droits des enfants, professionnels de la santé mentale) afin de les aider à assumer des tâches nouvelles pour prêter assistance aux jeunes Canadiennes et Canadiens en conflit avec la loi.* • *Participer à des tables rondes, séances d'information, colloques, etc., et en organiser, sur la* Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, et chercher les occasions de partenariat et de financement pour le renouvellement du système de justice applicable aux jeunes.* • *Aider les collectivités et les organisations autochtones qui s'efforcent de réduire le nombre disproportionné de jeunes Autochtones pris en charge par le système de justice au Canada, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ont un taux de criminalité juvénile très élevé.* • *Repérer et encourager les démarches originales de prévention du crime, de réadaptation et réinsertion sociale ainsi que les conséquences significatives pour leurs jeunes délinquants.*

Risques et défis	Leçons apprises
• *Il faut recenser et corriger les perceptions erronées du public au sujet de la criminalité juvénile.* • *La seule nécessité de recenser tous les partenaires traditionnels et non traditionnels, de communiquer avec eux et de les informer de l'initiative et de la* Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents *constitue en soi un défi.* • *Le financement du programme est temporarisé, alors que les partenaires pourraient avoir besoin d'un certain temps pour acquérir les capacités nécessaires et se donner une vitesse de croisière.*	• *Il faut diffuser de l'information sans relâche pour corriger les perceptions du public.* • *La réussite de cette entreprise nécessite la collaboration des autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales et des autres intéressés.* • *Il faut une communication constante pour conclure et maintenir des partenariats avec divers intervenants.*

Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**11,9 M$**	**11,8 M $**	**11,9 M $**

Le nombre disproportionné d'Autochtones qui se trouvent en conflit avec la loi est un problème que l'on observe depuis déjà un bon moment. Cette disproportion se manifeste tant parmi les contrevenants que parmi les victimes. Selon les toutes dernières statistiques dont nous disposons, pour la période allant de l'exercice 1991-1992 à l'exercice 1998-1999, le pourcentage d'Autochtones dans la population des délinquants sous responsabilité fédérale est passé de 11 p.100 à 17 p.100. De plus, tout indique que ce nombre augmentera considérablement au cours de la prochaine décennie en raison du taux élevé de croissance démographique chez les Autochtones. La Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones (SJA) vise à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, en accroissant la participation des collectivités autochtones dans le système de justice canadien et en faisant en sorte que le système de justice officiel tienne compte des valeurs autochtones. Cette stratégie répond directement à l'engagement pris dans le discours du Trône de réduire le taux d'incarcération chez les Autochtones et de recourir davantage aux approches fondées sur la justice communautaire, particulièrement dans le cas des jeunes qui vivent dans des réserves et chez les Autochtones du Nord. À long terme, cette initiative ainsi que d'autres programmes connexes du ministère de la Justice contribueront à réduire les taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones dans les collectivités où la SJA est mise en œuvre.

Avantages à long terme	
• *Accroissement des responsabilités des collectivités autochtones dans l'administration de la justice.* • *Un système de justice qui reflète et inclut les valeurs autochtones.* • *À long terme, conjointement avec d'autres programmes de justice, diminution du taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération chez les Autochtones dans les collectivités où la SJA est mise en œuvre.*	***Mesures de la réussite : Résultats immédiats : Amélioration de la capacité des collectivités de s'occuper de questions qui ont trait à la justice; collaboration et approbation accrues de la part des intervenants du système de justice; intervenants informés; sensibilisation de la population aux questions touchant la justice applicable aux Autochtones. Résultats à moyen terme : Amélioration de la prestation des services, une collectivité plus sensibilisée et une participation accrue; grâce aux activités de liaison, un changement positif dans l'attitude de la collectivité envers le système de justice; amélioration des politiques qui touchent les Autochtones. Résultats à long terme : Des collectivités autochtones chargées de l'administration locale de la justice; un système de justice officiel attentif aux besoins des Autochtones; diminution du taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération dans les collectivités où un programme de justice communautaire est mis en œuvre.***
Stratégie	
• *Continuer de financer les programmes communautaires qui permettent d'accroître les responsabilités locales dans les fonctions d'administration de la justice, afin de renforcer la cohésion sociale et de contribuer ainsi à réduire les taux de criminalité et de victimisation dans les collectivités qui mettent en œuvre des programmes de justice communautaire.* • *Rehausser la coordination et la collaboration avec les responsables de programmes ou de projets de justice communautaire autochtone locaux, en vue de rendre le système de justice canadien plus réceptif aux valeurs autochtones et plus représentatif de ces valeurs.* • *Suivre les principes de l'Entente-cadre sur l'union sociale.* • *Soutenir l'action du gouvernement fédéral face aux problèmes sociaux des collectivités autochtones.* • *Harmoniser la Stratégie avec les autres grandes initiatives (prévention du crime et sécurité communautaire et renouvellement du système de justice pour les jeunes, par exemple).*	
Activités	
• *Financer directement les programmes de justice communautaire et soutenir les efforts des collectivités autochtones au moyen d'ententes de partage des coûts conclues avec les provinces et les territoires.* • *Négocier des protocoles d'entente avec les administrations provinciales et territoriales en vue de régler les questions touchant la justice chez les Autochtones.* • *Affecter des fonds aux collectivités et aux organisations autochtones pour qu'elles dispensent des activités de formation et de perfectionnement grâce auxquelles elles pourront renforcer leurs capacités au chapitre des programmes et des projets existants et aider les collectivités qui entendent mettre de tels projets sur pied.* • *Continuer de soutenir la négociation de dispositions sur l'administration de la justice dans les ententes d'autonomie gouvernementale en accordant aux Premières nations et aux groupes autochtones qui négocient de telles ententes un financement applicable à la recherche ou à la poursuite de projets pilotes.*	
Risques/Défis	**Leçons apprises**
• *Travail incomplet ou insatisfaisant de la part du bénéficiaire du financement.* • *Non-respect des exigences fixées au chapitre des finances et du compte rendu par les bénéficiaires du financement.* • *Chevauchement du mandat et des objectifs avec ceux d'autres programmes et accumulation de fonds entre plusieurs programmes fédéraux.*	• *En restant régulièrement en contact avec le bénéficiaire du financement et ses associés, on risque moins d'obtenir des résultats incomplets ou insatisfaisants.* • *Certains bénéficiaires ont besoin de soutien pour perfectionner leurs compétences pour garantir qu'ils respectent les exigences fixées au chapitre des finances et de la reddition des comptes.* • *En établissant des liens étroits avec d'autres programmes dans le but d'assurer l'intégrité du financement.*

Droit de la famille axé sur l'enfant

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**26,7 M $**	**26,4 M $**	**36,7 M $**

En 2001, il y avait environ deux millions d'enfants (de 19 ans et moins) dont les parents étaient séparés ou divorcés ou qui étaient issus d'une famille monoparentale. Cela représentait à l'époque près de 25 p.100 des enfants au Canada. Ce nombre augmente et, de plus, la séparation des parents survient lorsque les enfants sont plus jeunes qu'auparavant. La séparation perturbe considérablement la vie familiale et elle a des conséquences économiques et affectives pour les enfants. Ces difficultés sont aggravées lorsque

les modalités de la séparation font l'objet d'un différend entre les parents qui traîne en longueur et qui est une source de graves conflits. Le gouvernement ne peut empêcher ni éliminer ces conflits, mais il peut aider à répondre aux besoins des enfants et à défendre leurs intérêts en réformant le droit de la famille et en modifiant les dispositions sur le divorce.

Avantages à long terme	
• *Amélioration des services fournis aux familles qui vivent une séparation ou un divorce.* • *Ententes sur l'aménagement des responsabilités parentales qui répondent mieux aux besoins des enfants.* • *Les enfants ressentent moins les répercussions négatives de la séparation et du divorce.* • *Respect accru des obligations relatives aux pensions alimentaires pour enfants afin de garantir que les pensions sont versées en entier et à temps.* • *Les juges spécialistes du droit de la famille prennent des décisions plus éclairées et sont au fait des services qui visent à accélérer le règlement des différends familiaux.* • *On n'a recours aux procédures judiciaires coûteuses que pour les différends qui ne peuvent être réglés autrement.*	***Mesures de la réussite: Les services de justice familiale, y compris les projets pilotes, sont assurés par les partenaires provinciaux et territoriaux; le Parlement adopte des réformes législatives; le cas échéant, les provinces et les territoires s'engagent à agrandir les tribunaux unifiés de la famille ou à créer de tels tribunaux.***
Stratégie	
• *Continuer à accorder un financement aux provinces et territoires pour qu'ils soutiennent la mise en œuvre d'activités qui favorisent la justice familiale.* • *Modifier la Loi sur le divorce, notamment supprimer toute mention de la « garde » et de «l'accès » et adopter un autre modèle fondé sur les « responsabilités parentales » en prévoyant une liste de critères pour définir « l'intérêt de l'enfant ».* • *Fournir des ressources judiciaires pour les nouveaux tribunaux unifiés de la famille (TUF) et réinvestir les économies de salaire qui en résultent au niveau provincial dans les services offerts au sein de l'administration.* • *Sensibiliser la population à la responsabilité des parents envers leurs enfants dans les cas de séparation et de divorce, et fournir aux parents des outils qui les aident à conclure des ententes parentales qui servent l'intérêt de l'enfant.*	
Activités	
• *Rédiger une législation modifiant la Loi sur le divorce en vue de mettre en œuvre des ordonnances parentales ainsi qu'une liste de critères servant à déterminer l'intérêt de l'enfant, et apporter des changements à d'autres lois fédérales en conséquence (Loi d'aide à l'exécution* des ordonnances et des ententes familiales*, Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de p*ensions*, Code criminel).* • *Accorder des fonds et coordonner leur utilisation afin de renforcer les services de justice axés sur l'enfant dans tout le Canada.* • *Élaborer du matériel d'éducation publique, de formation professionnelle et de communication.* • *Demander aux administrations de communiquer des propositions sur l'expansion des tribunaux unifiés de la famille (TUF) et examiner ces propositions; négocier des ententes fédérales, provinciales et territoriales pour garantir que les provinces réinvestissent les économies de salaire réalisées au chapitre des services de soutien et s'engagent à fournir des données pour qu'on évalue les TUF.* • *Procéder à des évaluations et à la collecte de données pour soutenir l'élaboration de politiques, la mise en œuvre de réformes et l'expansion des TUF.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Veiller à ce que les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux continuent à s'intéresser à la réforme du droit de la famille.* • *Veiller à ce que le regroupement, au sein des TUF. des compétences dans le domaine du droit de la famille ne réduise pas l'accès aux tribunaux ou aux services de justice offerts aux familles, que ce soit selon les régions ou en fonction des services offerts.* • *Reconnaître qu'on n'a procédé à aucune évaluation nationale détaillée du fonctionnement des TUF – à l'heure actuelle, les évaluations dont nous disposons appuient l'expansion et l'utilisation de ces tribunaux.*	• *Pour en arriver à un consensus, il faut du temps et de la patience; il faut aussi travailler dans un esprit de collaboration lorsqu'on élabore des initiatives qui touchent les politiques mais, dont la compétence est partagée.*

Initiative sur les victimes d'actes criminels

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	1,9 M $	1,9 M $	1,9 M $

L'Initiative sur les victimes d'actes criminels (IVAC) est la stratégie que le ministère de la Justice a adoptée en vue de répondre aux besoins et aux préoccupations des victimes de la criminalité au Canada. L'objet de l'initiative est d'accroître la confiance des victimes d'actes criminels à l'égard du système de justice pénale. Une vaste gamme d'activités ont été mises sur pied en vue d'atteindre cet objectif : consultations, élaboration de politiques, recherche, réformes législatives et vulgarisation juridique, en plus de projets financés par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes. Le Centre de la politique concernant les victimes (CPCV), mis sur pied en 1999, coordonne et met en œuvre les activités relatives à l'IVAC. Le Centre travaille de près avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux en vue de déterminer et de prioriser les activités fédérales qui permettraient de donner suite aux importantes mesures déjà prises à l'intention des victimes de la criminalité. L'IVAC est une nouvelle initiative qui existe depuis trois ans; son mandat est de cinq ans.

Avantages à long terme	
• *Les victimes d'actes criminels et leur famille connaissent leur rôle dans le système de justice pénale, ainsi que les services et l'aide qui leur sont offerts.* • *Le personnel du système de justice pénale, les membres des professions connexes et le grand public sont plus conscients des besoins des victimes d'actes criminels, des dispositions législatives destinées à les protéger et des services disponibles pour les appuyer.* • *Le Ministère est plus à même d'élaborer des politiques, des lois et d'autres initiatives qui tiennent compte du point de vue des victimes.*	*Mesures de la réussite : Les victimes et leur famille connaissent mieux le système de justice pénale; les victimes, leur famille et le personnel du système de justice pénale connaissent mieux les droits des victimes et en sont plus conscients; les victimes et les membres des professions liées à la justice pénale connaissent mieux les services dont les victimes peuvent se prévaloir; au niveau fédéral, on adopte une approche mieux intégrée pour ce qui est des politiques concernant les victimes; on détermine et élabore des démarches innovatrices pour venir en aide aux victimes d'actes criminels; les fournisseurs de services aux victimes sont plus à même de dispenser des services; la législation fédérale est adaptée à une situation qui évolue.*
Stratégie	
Continuer à : • *coordonner et élaborer des initiatives fédérales au chapitre de la loi et des politiques et des programmes qui concernent les questions qui touchent les victimes, dont l'établissement d'un lien étroit avec le Bureau des victimes du ministère du Solliciteur général, mis sur pied conjointement par Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles;* • *encourager et soutenir des initiatives établies conjointement par les administrations fédérales, provinciales et territoriales;* • *agir à titre de guichet unique pour les ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux, et les autres organismes;* • *déterminer les questions et les tendances qui voient le jour à l'échelle nationale et internationale, et qui portent sur la promotion des droits des victimes, la législation et les services pertinents;* • *évaluer l'organisation et les activités de l'IVAC et le Fonds d'aide aux victimes pour garantir que les objectifs sont atteints;* • *élaborer et diffuser du matériel de communication et de vulgarisation juridique à l'intention des victimes, de leur famille et des membres des professions liées à la justice pénale;* • *répondre à la nécessité de fournir plus de ressources aux victimes, notamment au moyen de conseillers auprès des victimes et des témoins, compte tenu du taux élevé de criminalité et de victimisation dans les Territoires du Nord-Ouest;* • *étudier des stratégies ciblées pour le partage de l'information.*	

Activités	
• *continuer de collaborer à l'étude des répercussions de la législation, des politiques et des programmes sur les victimes d'actes criminels pour garantir que l'on tient compte du point de vue des victimes;* • *évaluer les projets relatifs au Fonds d'aide aux victimes, répondre à l'évaluation menée récemment de la mise en œuvre de l'IVAC et entamer l'évaluation-bilan de l'IVAC;* • *administrer le Fonds d'aide aux victimes et en faire la promotion afin de garantir que la totalité des ressources sont utilisées;* • *élaborer des fiches de renseignements sur des sujets ponctuels qui intéressent particulièrement les victimes d'actes criminels et mener d'autres activités de communication;* • *élaborer un plan de travail au chapitre de la recherche afin de déterminer les besoins des Autochtones qui sont victimes d'actes criminels;* • *entreprendre des recherches, des consultations et un examen de la jurisprudence concernant la déclaration de la victime;* • *continuer à étudier des mesures de justice réparatrice et d'autres solutions de rechange au système de justice pénale traditionnel;* • *sur une base régulière, organiser et présider des réunions avec les directeurs provinciaux et territoriaux des Services aux victimes, par l'entremise d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels; l'objet de ces réunions est de discuter de questions d'actualité, d'obtenir les commentaires des administrations sur les activités de l'IVAC, de déterminer les défis au chapitre de la mise en œuvre et d'échanger l'information et les pratiques optimales relatives à la prestation de services aux victimes dans l'ensemble du pays.*	
Risques/Défis	**Leçons apprises**
• *En planifiant ses activités, l'IVAC doit respecter le fait que les administrations provinciales et territoriales soient chargées de fournir les services aux victimes.* • *Le travail effectué doit être coordonné avec le Bureau des victimes de Service correctionnel Canada afin de garantir que le fédéral adopte des mesures claires et cohérentes lorsqu'il s'adresse aux victimes et à leur famille, à d'autres paliers de gouvernement et aux fournisseurs de services.* • *Il n'existe aucune organisation nationale qui représente les victimes et qui défende leurs droits; c'est là un obstacle important qui nuit à notre capacité de répondre efficacement aux besoins des victimes d'actes criminels.*	• *Les victimes d'actes criminels ont besoin avant tout d'information sur le système de justice pénale, sur leur rôle au sein de ce système et sur les droits dont elles jouissent.* • *Le réseau fédéral-provincial-territorial sur les victimes d'actes criminels est une ressource précieuse pour le Ministère et les directeurs provinciaux et territoriaux des Services aux victimes; il faudrait continuer à le soutenir.* • *Il nous faut adopter une démarche ciblée au chapitre de la communication afin d'informer efficacement le personnel du système de justice pénale, les victimes et leur famille au sujet des droits des victimes.* • *Le financement des programmes est assujetti à des limites de temps, ce qui nuit aux organisations non gouvernementales : en effet, elles ont de la difficulté à répondre efficacement aux besoins et à donner un élan suffisant à leurs efforts en vue d'aider les victimes d'actes criminels.* • *Pour répondre aux besoins des Autochtones qui sont victimes d'actes criminels, il faut prévoir des solutions pluridisciplinaires et tous les paliers de gouvernement doivent collaborer étroitement.*

Langues officielles

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**8,6 M $**	**13,1 M$**	**15,1 M $**

Le Ministère s'est engagé envers toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à assurer l'accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix. À cette fin, il met en œuvre la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* et il gère, conjointement avec le ministère du Patrimoine canadien, un programme national visant à intégrer les deux langues officielles à l'administration de la justice. On cherche principalement à fournir des services à la collectivité juridique et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Plus tôt cette année, le Ministère a parrainé une étude sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, pour l'ensemble des provinces et des territoires. Cette étude vise à déterminer les services juridiques et judiciaires qui sont disponibles et à cerner les besoins en soulignant les questions principales ainsi que les solutions et pratiques optimales auxquelles on pourrait avoir recours en vue de dispenser ces services aux groupes de langue officielle en situation minoritaire.

Avantages à long terme	
• *Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont accès au système de justice dans la langue officielle de leur choix, indépendamment de l'endroit où ils habitent.*	***Mesures de la réussite : Évaluation régulière des initiatives et des résultats auxquels on s'attend; des indicateurs de rendement sont en place et permettront de mesurer annuellement les résultats opérationnels et de rendre compte à ce sujet.***

Stratégie

- *Dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, sensibiliser les parties à une instance aux services qui leur sont offerts.*
- *Travailler de concert avec les provinces et les territoires afin d'améliorer l'accès au système de justice dans les deux langues officielles.*
- *Travailler de concert avec les ONG afin de mieux informer les minorités linguistiques au sujet du système de justice.*
- *Mettre sur pied un mécanisme de consultation avec les ONG afin de représenter les communautés de langue officielle en situation minoritaire.*
- *Former les juristes et les avocats du Ministère dans le domaine des droits linguistiques.*

Activités

- *Procéder à des consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de les informer au sujet de la Loi sur les contraventions.*
- *Poursuivre le travail en produisant des lois et des règlements qui reflètent la dualité linguistique et juridique du Canada.*

Risques/Défis	Leçons apprises
• *Accroître le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine pour que, en tant que chef de file, il encourage et soutienne la participation des provinces.* • *Un système judiciaire de plus en plus à même de fournir des services bilingues.* • *Veiller à ce que les provinces et le secteur privé fassent respecter les droits linguistiques des collectivités.*	• *L'administration de la justice dans les deux langues officielles est une priorité pour les collectivités de langue officielle en situation minoritaire et a été identifiée comme telle par le Commissaire aux langues officielles et le Comité du Sénat sur les langues officielles.*

Vulgarisation et information juridiques

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**1,0 M $**	**1,0 M $**	**1,0 M $**

* L'information financière ci-dessus représente le financement accordé aux organismes dans les provinces qui s'occupent de vulgarisation et d'information juridiques; la plupart des programmes du Ministère fournissent également des renseignements spécifiques au public sur les initiatives juridiques.

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) vise à garantir qu'il existe, au sein du Ministère, une politique intégrée aux termes de laquelle on fournit aux Canadiennes et aux Canadiens de l'information et des services d'éducation sur des questions qui ont trait à la justice. Le Ministère continuera à financer un organisme de VIJ dans chaque province par l'entremise du Programme de partenariat et d'innovation du ministère de la Justice du Canada (dans les territoires, les activités de VIJ sont financées dans le cadre d'ententes sur l'accès à la justice, à l'instar de l'aide juridique et du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones); le Ministère verse des contributions annuelles en vue de fournir un financement limité à certaines organisations qui contribuent à mettre en œuvre les priorités du système de justice aux termes de partenariats avec le gouvernement. Ces organismes jouent un rôle précieux en informant les Canadiennes et les Canadiens (particulièrement ceux qui n'ont pas accès à d'autres sources d'information) au sujet de leurs droits et obligations juridiques.

Avantages à long terme	
• *La population et la collectivité juridique sont mieux informées et plus engagées* • *Ces partenaires sont davantage à même de trouver des solutions novatrices* • *On contribue à l'élaboration de politiques pour mieux servir une société canadienne en pleine évolution*	***Mesures de la réussite: mesure dans laquelle l'accès à l'information et à la formation a augmenté; accès à de l'information nouvelle ou additionnelle sur les questions émergentes; mécanismes d'intégration des conclusions lors de l'élaboration de politiques***
Stratégie	
• *Fournir de l'information et des services d'éducation dans les domaines (administration ou élaboration de politiques) où le Ministère est seul responsable ou travaille aux termes d'une responsabilité partagée.* • *Raffermir les partenariats avec les provinces.* • *Répondre avant tout aux besoins de ceux qui n'ont pas accès au système de justice.* • *Faire valoir la dualité linguistique et le bijuridisme au sein du système de justice.* • *Renforcer les liens avec le système judiciaire afin d'améliorer l'accès à la justice.*	
Activités	
• *Fournir un financement annuel de base à des fournisseurs d'activités de VIJ désignés.* • *Coordonner les activités avec les provinces afin d'éviter le chevauchement des initiatives; collaborer avec elles en vue de garantir la bonne marche des activités; voir à ce qu'on tire le maximum des ressources.* • *Au sein du MJ, coordonner les activités de VIJ afin d'élaborer des critères cohérents applicables aux programmes, à la mesure des résultats et à l'évaluation.* • *Prévoir la tenue de réunions annuelles, au palier national et régional, où se rencontrent des organismes de VIJ désignés et d'autres participants, en collaboration avec la Public Legal Education Association of Canada (association pour la formation juridique du public du Canada).* • *Procéder à l'évaluation des tendances au chapitre de la VIJ, au Canada et à l'échelle internationale.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Comment élargir le réseau de la VIJ en vue d'y inclure des fournisseurs non traditionnels?*	• *Lors de l'évaluation du programme de subventions et de contributions (qui s'appelle maintenant le Fonds de partenariat et d'innovation du MJ), on a conclu que la création de partenariats est un élément positif du Fonds et qu'on devrait poursuivre les efforts dans ce domaine.* • *La VIJ est un mécanisme essentiel qui encourage l'éducation et l'échange d'information dans des domaines précis qui sont une priorité pour le Ministère (justice pour les jeunes, droit de la famille axé sur l'enfant, violence au foyer, etc.).*

Autres initiatives qui contribuent à garantir que le système de justice est pertinent, accessible et équitable

Protection des renseignements personnels

Le ministère de la Justice continue de jouer un rôle essentiel dans la protection des droits de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens à la protection des renseignements personnels. Le ministre de la Justice est chargé de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et il est un chef de file en ce qui concerne les questions touchant le traitement des renseignements personnels par le gouvernement. L'an dernier, le Ministère a fourni des conseils considérables sur une gamme de questions relatives à la protection des renseignements personnels : il s'agissait de génétique et de biotechnologie, du Gouvernement en direct ainsi que de l'application transfrontalière de la loi et d'autres activités relatives à la sécurité qui exigent la collecte et l'échange de données.

Accès à l'information

Le ministère de la Justice continue d'assurer la transparence des activités gouvernementales dans le cadre des responsabilités générales conférées au ministre de la Justice par la législation sur l'accès à l'information. Le Groupe d'étude de l'accès à l'information, mis sur pied en 2000 conjointement avec la présidente du Conseil du Trésor, a procédé à un examen détaillé du régime propre à l'accès à

l'information. Le Ministère prépare actuellement, avec le Conseil du Trésor, une réponse conjointe à cette étude; il continuera d'assumer la responsabilité d'examiner de manière détaillée toute nouvelle proposition de législation ou de règlements qui modifient le régime et à fournir des conseils en matière de politique stratégique aux ministères clients.

Soutien accordé à la Commission d'examen de la rémunération des juges

Le Ministère coordonne l'élaboration de la position gouvernementale avant la tenue de la prochaine enquête de la Commission d'examen de la rémunération des juges. Cette Commission, appelée couramment « la Commission quadriennale », est établie en vertu de la *Loi sur les juges*; ses membres se rencontrent tous les quatre ans afin de déterminer si la rémunération des juges des cours supérieures du Canada est suffisante et pour formuler des recommandations à ce sujet au gouvernement du Canada. La dernière enquête a débuté le 1er septembre 2002. Le mandat de la Commission est de respecter les principes de l'indépendance de la magistrature décrits par la Cour suprême du Canada. Le Ministère appuie la Commission et l'aide à remplir son mandat d'intérêt public.

Parité salariale

À la suite d'un certain nombre d'affaires très médiatisées, longues et coûteuses fondées sur l'article 11 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les ministères de la Justice et du Travail ont établi le Groupe de travail sur l'équité salariale pour qu'il effectue une étude indépendante des dispositions relatives à l'équité salariale. Le ministère de la Justice sera chargé d'évaluer les recommandations du Groupe de travail et de procéder à toute modification qui doit être apportée à la Loi.

***Réforme de la* Loi canadienne sur les droits de la personne**

On entreprend actuellement une réforme approfondie de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) pour que cette Loi soit plus efficace et réponde mieux aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. On réclame de plus en plus une réforme de la Loi en raison de l'importante accumulation de travail en retard, du manque de ressources consacrées à l'éducation et à la promotion des droits et de diverses préoccupations au sujet de l'accessibilité. Un examen en profondeur, à la fois, du point de vue de la procédure et des aspects de fond de la Loi est effectué. Un certain nombre d'options stratégiques sont élaborées et on procède à des analyses des coûts et du risque juridique dans le cadre de consultations permanentes avec d'autres ministères. On s'attend également à recevoir les commentaires de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne, ces deux organismes étant considérablement touchés par toute modification importante apportée à la Loi.

Autres programmes

Le Ministère gère un certain nombre de programmes additionnels, et il verse des subventions et des contributions pour atteindre ses objectifs en matière de politique. Ainsi, il accorde un financement sous forme d'ententes de contribution aux provinces et aux territoires en vue de soutenir les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, qui vise à ce que les Autochtones qui sont aux prises avec le système de justice pénale soient traités d'une manière juste et équitable, et d'une façon qui respecte leurs différences culturelles. De même, dans le cadre du Programme de partenariats et d'innovation, le Ministère dispose d'un fonds afin de promouvoir ou de soutenir les réformes du système de justice ou d'améliorer la prestation des services de justice. Un financement est accordé à des organismes, d'autres paliers de gouvernement et des membres de la collectivité pour les aider à élaborer et à mettre à l'essai de nouvelles démarches applicables à des questions qui ont trait à la justice. Au nombre des activités appuyées par le Programme, citons le programme d'accès aux études de droit pour les peuples autochtones (offert aux Métis et aux Indiens non inscrits) et les programmes liés à la justice au Nunavut.

3.3 Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

Le ministère de la Justice aide le gouvernement à faire les meilleurs choix possibles lorsqu'il règle des questions juridiques liées aux lois et aux politiques qu'il administre. Il assure des services juridiques et des services législatifs opportuns, économiques et de grande qualité à quelque 50 ministères et organismes clients grâce à un réseau d'environ 2 400 juristes et avocats qui travaillent dans tout le Canada. Les points de service comprennent environ 50 Services juridiques situés dans les locaux des ministères clients, 13 bureaux régionaux du ministère de la Justice, et 40 bureaux qui desservent la région de la capitale nationale. Ceux-ci comprennent les bureaux de consultation spécialisés qui dispensent des conseils dans le domaine du droit constitutionnel, du droit international, de la protection des renseignements personnels et des droits de la personne.

Le Ministère de la Justice fournit des services de valeur supérieure en travaillant en étroite collaboration avec les clients, en fournissant des conseils équitables et indépendants et en établissant des partenariats avec les clients afin de déterminer le meilleur moyen d'utiliser les ressources. En outre, le Ministère travaille avec des organismes centraux, ses ministères et organismes clients ainsi qu'avec les provinces et territoires à l'élaboration de choix, de solutions de remplacement et de méthodes novatrices pour la gestion des services juridiques ainsi qu'au regard des méthodes traditionnelles qui peuvent être à l'occasion moins efficaces. De plus, il établit des partenariats avec d'autres pays afin de régler des questions touchant le droit international qu'il s'agisse de droit privé, de droit public ou de droit commercial) et de soutenir ces pays dans la réforme de leur système de justice.

Services juridiques dispensés aux ministères clients et gestion du risque juridique

	2003–2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**198,4 M$**	**179,0 M$**	**177,8 M$**

** On prévoit que les dépenses liées aux services juridiques fournis aux organismes clients diminueront en raison du recours accru au financement partagé par ces derniers.*

Les juristes de tout le pays s'efforcent de s'acquitter de leurs fonctions en tant que fournisseurs de services juridiques tout en assumant leur rôle de gardiens du droit dans l'ensemble du gouvernement. Ils considèrent aussi les politiques juridiques de plus en plus complexes, de gérer le risque et d'établir des priorités. Les services juridiques dispensés comprennent les conseils juridiques, le règlement des différends, la rédaction de lois et de règlements, la négociation et la rédaction d'autres textes juridiques ainsi que des services liés au contentieux et aux poursuites (ces derniers sont liés aux programmes prévus par la loi et administrés par les ministères et organismes et exécutoires dans une cour de justice pénale).

Au cours de la présente période de planification, on s'attend à ce que, dans le domaine des services assurés au gouvernement et aux ministères clients, la charge de travail continue à s'alourdir. Le ministère de la Justice consacre une partie de ses ressources aux services à la clientèle, mais continue de compter sur les clients pour leur financement, par l'intermédiaire d'un modèle de financement partagé établi en vertu du Cadre stratégique des services juridiques. Le ministère de la Justice a l'intention de continuer de répondre à la demande de services des clients tandis que les ministères et organismes clients assurent une utilisation optimale des ressources juridiques limitées dont ils disposent pour mettre en œuvre leurs principales priorités.

La demande ne cesse d'augmenter en raison de la complexité croissante des questions juridiques, des changements apportés aux règles et aux procédures des tribunaux et de la fréquence à laquelle les Canadiens ont recours au système de justice pour faire valoir leurs droits. La demande dépend également de la croissance constante des méga-procès et des dossiers de consultation importants qui découlent entre autres des litiges internationaux et des recours collectifs. Pour s'éviter des poursuites coûteuses, les

organismes clients demandent au Ministère, de participer davantage aux étapes préliminaires de l'élaboration des politiques, dispensent de la formation des clients et favorisent dès le début le recours aux processus de règlement des différends.

Pour répondre à la hausse de la demande, les membres des services juridiques élaborent continuellement de nouvelles façons de répondre aux besoins des clients et demeurent des chefs de file dans leur domaine de pratique. Voici quelques-uns des plans et des priorités établis à l'égard des services juridiques qui seront offerts aux clients :

- Établir des pratiques intégrées dans le domaine du contentieux civil dans tout le Canada ainsi que des partenariats stratégiques avec les ministères et organismes clients en vue du règlement des litiges civils.
- Coordonner l'élaboration, la mise au point et la mise en œuvre des stratégies destinées à répondre aux litiges mettant en cause des Autochtones, d'accélérer autant que possible la résolution des conflits et les règlements et finalement, de réduire le nombre de litiges avec les Premières nations.
- Continuer de dispenser des services juridiques aux ministères fédéraux au sujet de questions touchant le droit des Autochtones, comme les droits autochtones et les titres aborigènes, les droits issus de traités, la législation appliquée par le MAINC; le logement, les infrastructures et les autres programmes de financement socio-économiques; ainsi que les questions constitutionnelles et les questions liées au droit des Autochtones qui sont assujettis à la *Charte*.
- Représenter le gouvernement dans les litiges constitutionnels, administratifs ou les litiges liés à l'emploi, y compris dans les domaines où il y a un chevauchement important entre le droit et les politiques, notamment le mariage entre conjoints de même sexe, l'usage médical de la marijuana, l'étendue des droits des Métis et la réforme de la loi électorale.
- Continuer d'assurer des services juridiques à l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour faciliter son travail dans le domaine de l'élaboration de politiques fiscales et de leur administration, la conformité aux lois fiscales fédérales, l'élaboration de politiques et de lois sur le commerce, l'administration aux douanes et à la frontière, les initiatives de politiques sociales, la perception des recettes fiscales et le règlement des conflits.
- Assurer des services d'avis juridiques et de contentieux au ministère de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour l'appuyer dans l'exécution de ses programmes et de ses priorités, y compris appuyer la mise en œuvre et l'application de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le programme du gouvernement en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme et le programme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.
- Fournir des services juridiques sur une base nationale à plus de 30 ministères et organismes fédéraux dont les mandats sont axés dans une grande mesure sur la réglementation, la sécurité du public et le droit des affaires.
- Donner des conseils juridiques relatifs aux institutions financières, au droit de l'emploi dans la fonction publique, au droit du travail, au droit fiscal, au droit fédéral, au droit financier, au blanchiment d'argent, au terrorisme, aux rouages gouvernementaux et au budget fédéral, afin d'assurer la gestion continue des questions juridiques, stratégiques et opérationnelles horizontales dont s'occupent les organismes centraux du gouvernement.

Le Ministère continue de mettre en œuvre sa Stratégie de gestion des risques juridiques (GRJ) qui vise à gérer les risques juridiques dans l'ensemble du gouvernement, à protéger les intérêts de l'État, à réduire les coûts des poursuites. Une série de projets ont été mis sur pied pour aider le gouvernement à en arriver à un moyen efficace de gérer les risques juridiques, en changeant les attitudes et en éliminant les obstacles. Ces projets comprennent l'établissement de processus de détermination des risques juridiques dans chaque ministère, la préparation et la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation, le lancement d'une initiative sur le choix des outils d'intervention et des activités de recherche. Il sera par

conséquent essentiel de continuer d'intégrer ce concept et les pratiques qui y sont liées dans le travail quotidien des avocats du ministère de la Justice de même que dans celui des ministères clients.

Avantages à long terme	
• *Excellence dans la prestation de services juridiques au gouvernement du Canada, aux ministères et organismes clients et aux Canadiens* • *Leadership dans le milieu juridique canadien et mondial, milieu, qui est en pleine évolution* • *Partenariats efficaces avec les ministères et organismes clients qui sont fondés sur une planification conjointe, un partage du financement ainsi qu'une responsabilité à l'égard du rendement* • *Intégration des objectifs stratégiques généraux et des fonctions des services juridiques.* • *Gestion du risque juridique qui protège les intérêts de l'État et donne lieu à une réduction des coûts.*	***Mesures de la réussite: Rétroaction du client et sensibilisation aux questions juridiques; rétroaction du milieu juridique et des tribunaux; mise en œuvre des principales priorités du ministère de la Justice et des clients; mise en œuvre d'outils pratiques comme la technologie de gestion des dossiers; recrutement et maintien en fonction de spécialistes renommés; participation et liens au sein des tribunes internationales; consultation avec les parties intéressées des autres administrations, du Canada ou de l'étranger; jumelage des ressources (humaines et financières) avec la demande; atteinte des objectifs de rendement; plans efficaces de service au client, cadre de financement et de responsabilisation; détermination des considérations stratégiques dans le cadre de la coordination des questions juridiques et des processus préalables et postérieurs aux litiges;*** ***-mise en œuvre d'un programme complet de gestion des risques juridiques en partenariat avec les clients***
Stratégie	
• *Optimiser les partenariats avec les ministères et les organismes clients afin que tous puissent s'acquitter de leur rôle en ce qui a trait aux services du ministère de la Justice, aux politiques et aux rôles des organismes centraux;* • *Créer des occasions d'élaborer des stratégies de service innovatrices et des liens avec les parties intéressées des autres administrations et de l'étranger;* • *Améliorer continuellement les modèles de collaboration et de responsabilisation avec les partenaires clients;* • *Promouvoir les initiatives permettant d'intégrer la gestion du droit et l'analyse des politiques;* • *Améliorer la capacité de prévoir les nouvelles questions juridiques et d'y réagir;* • *Examiner et analyser ainsi qu'éviter ou réduire les risques juridiques auxquels s'expose le gouvernement.*	
Activités	
• *Poursuivre les consultations avec les clients afin d'adapter les services à leurs besoins, déterminer les priorités clés et développer les modèles de partenariats;* • *Former les fonctionnaires des clients et promouvoir la sensibilisation aux questions juridiques;* • *Tenir des sondages sur la satisfaction du client et y donner suite;* • *Continuer de favoriser le règlement précoce des différends;* • *Utiliser le plus possible la technologie de gestion de l'information et de la technologie fondée sur le Web pour les litiges et la recherche juridique;* • *Créer des occasions d'échanger l'information et d'innover au Ministère et à l'extérieur;* • *Utiliser efficacement le système de gestion des dossiers et la comptabilisation du temps pour rendre compte du rendement et de l'utilisation des ressources* • *Sensibiliser tout le personnel juridique à l'élaboration des politiques et intégrer l'analyse des politiques dans les communications avec les clients;* • *Intégrer les concepts et les pratiques de GRJ dans le travail courant du Ministère.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *La capacité du Ministère de réagir de façon efficace et efficiente aux nouvelles questions juridiques qui se posent chez le client et à l'accroissement du nombre de litiges dépendra de l'obtention de ressources suffisantes grâce à un modèle de financement partagé;* • *Croissance continue du nombre et de la complexité des dossiers juridiques, évitement du risque sur le plan des ressources, des politiques et des programmes du gouvernement ou augmentation de la responsabilité civile éventuelle;* • *Intégration opportune et efficace de la gestion du risque juridique dans les activités courantes des ministères.*	• *Il est plus efficace de traiter les cas ayant trait aux questions autochtones en groupe qu'individuellement;* • *Une initiative ciblée accompagnée d'une série de projets spéciaux donne des résultats propices à une gestion plus efficace et durable des risques juridiques;* • *Lorsque des poursuites importantes intentées contre le gouvernement touchent les intérêts de plusieurs ministères clients, celles-ci exigent des mécanismes de financement où les clients doivent participer au financement pour que ces gros dossiers puissent être gérés efficacement.* • *L'intégration de la fonction élaboration de politiques à tous les secteurs du Ministère fait en sorte que chacune des unités organisationnelles prend part à l'élaboration et à l'analyse des nouvelles politiques.*

Service fédéral des poursuites

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**63,4 M $**	**66,0 M $**	**57,8 M$**

Le Service fédéral des poursuites (SFP) joue un rôle essentiel dans un système de justice qui se veut pertinent, accessible et sensible aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Afin de rehausser ce rôle, le Ministère a entrepris un examen approfondi du Service. Il a pu déterminer un certain nombre de priorités sur lesquelles il concentrera ses efforts au cours des prochaines années. Ces priorités sont les suivantes : accroître la collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires afin d'éviter le dédoublement des efforts et de tirer profit de l'expertise commune, de la formation et de l'élaboration de politiques pour aborder les cas complexes; renforcer les relations de travail au sein du Ministère, avec d'autres organismes gouvernementaux et avec les organismes d'application de la loi, en vue d'offrir un service mieux intégré; développer des compétences ciblées pour servir la région du Nord du Canada, en prenant en considération les besoins particuliers de la région et le rôle précis que le Ministère y joue en matière de poursuites; élaborer et mettre en œuvre des solutions de rechange aux poursuites (mesures extrajudiciaires, justice réparatrice et sanctions administratives) en collaboration avec nos partenaires et développer les capacités de gérer les dossiers très complexes et de grande envergure.

Avantages à long terme	
• *Démarche davantage axée sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.* • *Services au public mieux intégrés.* • *Services ciblés pour la région du Nord.* • *Solutions de rechange aux poursuites* • *Plus grande participation des poursuivants fédéraux aux initiatives juridiques dans les collectivités du Nord.*	***Mesures de la réussite : Efficacité accrue des partenariats; signes concrets d'un regain de confiance du public envers le système de justice; processus juridiques améliorés, surtout pour les causes de grande envergure et complexes; amélioration de la mesure et de l'harmonisation de l'offre et de la demande en matière de poursuites; évaluation des solutions de rechange aux poursuites.***
Stratégie	
• *Développer les partenariats au sein du Ministère et avec les autres ministères, les provinces et les collectivités.* • *Trouver et mettre en œuvre des solutions de rechange aux poursuites.* • *Se concentrer sur la gestion des méga-procès.*	
Activités	
• *Se concerter avec les provinces et territoires : accroître les moyens de formation nationale et mettre sur pied des équipes ou des groupes de spécialistes pour les questions complexes liées aux poursuites; poursuivre l'élaboration d'outils technologiques communs.* • *Resserrer les liens : évaluer les partenariats afin de détecter les points forts et les faiblesses et recommander des améliorations.* • *Région du Nord : établir un cadre stratégique et harmoniser l'exécution du programme dans le Nord; terminer le guide de formation des assistants auprès des victimes et des témoins, mettre en place le programme de formation; tenir un colloque annuel des assistants auprès des victimes et des témoins.* • *Solutions de rechange aux poursuites en matière de drogue : évaluer le projet pilote sur le report des poursuites; évaluer le respect des conditions et les coûts dans le cadre des politiques et des mesures de rechange actuelles.* • *Encourager le recours à la justice communautaire et à la justice réparatrice comme solution de rechange aux poursuites.* • *Méga-procès : terminer et diffuser le guide des pratiques optimales; poursuivre les pourparlers avec la GRC sur les méga-procès et la communication de la preuve; élaborer une stratégie de formation pour les poursuivants et la police.*	
Risques et défis	**Leçons apprises**
• *Se doter de la capacité de gérer les grands dossiers complexes.* • *Améliorer le soutien dans le Nord.*	• *Le partenariat avec les provinces et territoires est essentiel pour éviter les dédoublements.* • *Les causes sont de plus en plus complexes et nécessitent une expertise et des ressources plus développées.* • *Les solutions de remplacement aux poursuites sont économiques et se traduisent par des résultats plus avantageux pour tous les intéressés.*

Services législatifs

	2003–2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	16,6 M$	16,6 M$	16,6 M$

Le ministère de la Justice aide tous les ministères et organismes fédéraux en se chargeant de l'élaboration, de la rédaction et de l'édition de textes législatifs bilingues et bijuridiques (projets de loi et règlements). Conformément à la *Loi sur le ministère de la Justice*, à la *Déclaration canadienne des droits* et à la *Loi sur les textes réglementaires*, le Ministère examine les projets de loi et les règlements afin de veiller à ce que la teneur de ces textes soit conforme aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Déclaration canadienne des droits*, et de contrôler la validité de l'exercice des pouvoirs réglementaires.

Avantages à long terme	
Des lois fédérales bien conçues, de qualité constante, répondant à toutes les exigences d'une société bilingue dotée de deux systèmes juridiques, et rédigées en termes clairs et simples dans l'intérêt de tous les Canadiens	***Mesures de la réussite : Rétroaction du client (correspondance officielle et non officielle); consultations poussées avec la collectivité juridique sur des sujets précis; commentaires du public sur le fait que les lois fédérales sont accessibles sur Internet; interprétation efficace de la législation par les tribunaux***

Stratégie

- *Veiller à ce que le personnel soit bien formé et à ce qu'il effectue un travail durable; à cette fin, planifier la relève*
- *Moderniser la technologie relative à la rédaction et à la publication en collaboration avec les principaux partenaires*
- *Accroître la base de connaissances actuelle sur la terminologie et les autres questions qui ont trait au bijuridisme*
- *Faire en sorte que les clients comprennent mieux la question du choix des outils d'intervention et le processus législatif*

Activités

- *Offrir de la formation et du mentorat pour continuer d'accroître les compétences en matière de rédaction des lois*
- *Élaborer et mettre en place des politiques sur la terminologie bijuridique et la lisibilité des textes législatifs*
- *Élaborer et mettre en place des politiques et fournir de l'information aux clients concernant le processus législatif et le choix des outils d'intervention*
- *Tirer profit de la technologie moderne pour rédiger et publier les lois et les règlements afin de faciliter davantage l'accès à l'information au moyen d'Internet*

Risques / Défis	Leçons apprises
• *Répondre à la demande du public pour ce qui est d'avoir accès aux lois au moyen d'Internet* • *Il est toujours nécessaire de fournir des efforts considérables pour sensibiliser davantage le secteur privé et la collectivité juridique aux questions qui touchent la dualité juridique* • *Chez les rédacteurs législatifs, il faut garantir que le travail se poursuivra malgré le fait que ces employés effectuent une tâche très spécialisée et qu'ils sont relativement âgés*	• *Malgré des ressources limitées, il est toujours possible d'atteindre des objectifs importants au chapitre de la technologie de l'information si l'on planifie les projets correctement*

Droit international

Le Ministère est très actif dans le domaine du droit international, qu'il s'agisse de fournir des services consultatifs, de l'élaboration des politiques, de litiges, de négocier divers accords internationaux ou de rédiger des textes législatifs. Les travaux touchent un vaste éventail d'enjeux intéressant la population canadienne, depuis la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme et le crime transnational, les affaires commerciales, les droits de la personne et le travail, la culture, l'innovation et la propriété intellectuelle, jusqu'au transport, à la santé, à l'environnement et à l'agriculture. Les activités touchant ces domaines sont menées dans divers services du Ministère, grâce à des ressources déjà attribuées à d'autres priorités

mentionnées dans le présent document. Le but général est de fournir au gouvernement un soutien juridique et politique intégré, coordonné et proactif à l'appui de la politique étrangère du Canada.

Avantages à long terme	
• *On est tout à fait en mesure d'évaluer les enjeux nouveaux dans le domaine du droit international et d'aider le gouvernement à relever les défis qui en découlent.* • *Tous les domaines du droit international qui sont important pour la population canadienne sont traités de concert avec d'autre pays et avec les organisations internationales* • *Les mesures internationales qui concernent les enfants et leur sécurité sont plus claires et explicites.*	***Mesures de la réussite : Le gouvernement est sensibilisé davantage aux répercussions du droit international sur les lois nationales et les activités qui ont lieu au Canada; sur le plan international, les activités menées par divers organismes sont mieux coordonnées; il y a coordination aux niveaux fédéral, provincial et territorial pour ce qui touche les questions touchant le droit international privé; législation nationale plus compétitive***
Stratégie	
• *Au Ministère, une plus grande importance est accordée aux liens entre les travaux au chapitre du droit international et la politique étrangère du Canada en vue de mieux coordonner, intégrer et diriger le traitement des enjeux liés au droit international*	
Activités	
• *Fournir encore expertise et conseils au gouvernement sur la négociation et l'application d'instruments juridiques internationaux au chapitre des droits de la personne et de la criminalité internationale et transnationale (terrorisme pornographie juvénile, crime organisé, cybercrime, corruption, etc.).* • *Coordonner les activités opérationnelles visant à lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et d'autres activités liées au crime organisé, y compris la coopération avec d'autres états pour faire comparaître les criminels devant les tribunaux.* • *Mener des enquêtes et des poursuites en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada.* • *Coordonner la position du Canada dans les efforts internationaux visant à améliorer l'application des ordonnances de pensions alimentaires pour enfant.* • *Fournir un soutien juridique contribuant à la politique internationale du Canada en matière de croissance économique, de stabilité financière, et de diminution de la pauvreté, notamment la coordination de la position du Canada visant un large éventail d'initiatives sociales et commerciales et faisant appel au droit privé international* • *Continuer de représenter le Canada pour ce qui est du contentieux lié au commerce international dans le cadre de l'ALENA et d'autres accords internationaux.* • *Prodiguer des conseils juridiques en vue d'élaborer, de négocier, d'interpréter et d'appliquer au Canada des accords internationaux visant les réfugiés, l'immigration et la citoyenneté, la santé, le travail et la sécurité sociale, l'agriculture, l'énergie, la protection de l'environnement, la conservation et la gestion des pêches, le droit aérien et spatial, le commerce, la fiscalité et les douanes, les télécommunications, la biotechnologie et la propriété intellectuelle.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Il faut davantage intégrer les diverses compétences spécialisées en droit international en vue d'assurer la première identification des questions, le développement des positions communes et le leadership à l'appui de la politique étrangère du gouvernement.*	• *Les activités liées au droit international se déroulent dans tous les secteurs du Ministère et ne peuvent pas être facilement séparées de ceux-ci; ces enjeux doivent être gérés horizontalement dans les divers secteurs ministériels afin d'assurer un leadership efficace au chapitre du droit international.*

Autres initiatives visant à fournir des services de valeur supérieure et à faire des choix

Le Groupe de la coopération internationale (GCI)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	2,5 M $	2,7 M $	2,9 M $

Le GCI est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre l'ensemble des initiatives du ministère de la Justice qui visent à aider les pays étrangers à réformer leurs systèmes de justice et à organiser les visites internationales auxquelles participent le Ministre ou le sous-ministre de la Justice. L'équipe du GCI comprend des avocats, des notaires et d'autres spécialistes. On fait également appel aux compétences de

particuliers et d'organismes à l'intérieur comme à l'extérieur du Ministère (juges, universitaires et consultants), en fonction de ce qui est requis pour des projets précis. Dans le domaine de la réforme du droit, le Canada est une source d'appui fondamentale : en effet, il s'agit d'un pays prospère qui fait partie du G8, dont le système de justice est efficace et bien développé et qui englobe les deux principaux systèmes juridiques (common law et droit civil). La présence du Ministère dans le domaine de la coopération internationale est le prolongement naturel du rôle de leader qu'il joue au sein du système de justice national.

Avantages à long terme	
• *Soutien apporté à des systèmes de justice améliorés dans des pays étrangers, aidant à faire régner la paix et la sécurité* • *On fait la promotion de l'excellence du Canada à l'étranger en fournissant des occasions d'exporter nos compétences juridiques*	***Mesures de la réussite : Rétroaction du client, grand nombre de demandes de soutien de plus en plus complexes, réaction des délégations en visite***
Stratégie	
• *Fournir une aide substantielle tout en respectant la culture du bénéficiaire et ses choix politiques*	
Activités	
• *Mener des activités de recherche et de développement en vue de soutenir les initiatives d'aide étrangère.* • *Soutenir la réforme du droit par l'entremise de divers projets.* • *Organiser des visites ministérielles.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Veiller à ce que les questions de fond soient toujours de la plus grande qualité possible tout en respectant les exigences administratives des organismes de financement et en cherchant à garantir un degré important d'autonomie financière*	• *Il faut que les projets soient substantiels* • *Il faut éviter les initiatives qui ne correspondent pas aux objectifs à long terme du Ministère, dans ce domaine*

3.4 Tirer parti de nos atouts

La présence du Ministère auprès de toutes les autres organisations gouvernementales et des centres régionaux de tout le Canada facilite la prestation d'excellents services au gouvernement et à la population canadienne. Le Ministère capitalise sur sa présence un peu partout au pays en établissant des composantes de politique et de programme dans ses bureaux régionaux. Tirer parti de cet avantage inclut la mise en place d'un milieu de travail efficace et de conditions de travail flexibles qui permettront aux employés d'exceller. Les employés du Ministère disposent des outils et de l'infrastructure nécessaires pour assurer des services de grande qualité et pour échanger l'information entre eux ainsi qu'avec les clients et les partenaires. De plus, des réseaux formels et informels facilitent l'échange d'idées et d'information. De même, la culture du Ministère favorise la créativité, l'échange de connaissance, le perfectionnement et l'amélioration continue des capacités.

Programme de communication

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	4,0 M $	4,0 M $	3,8 M $

Le Ministère s'est doté d'une stratégie de communication solide et durable afin d'améliorer ses échanges de renseignements au sein et à l'extérieur de l'administration ministérielle. Nous prévoyons un certain nombre d'initiatives, et quelques-unes sont déjà entamées, pour faire en sorte que tous les renseignements diffusés par le Ministère au sujet du système de justice canadien soient aisément accessibles sous des formes conviviales et faciles à comprendre.

Avantages à long terme	
• *De meilleures communications avec nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et avec les Canadiens en général.* • *Des renseignements utiles et faciles d'accès sur le système juridique du Canada.* • *Une population mieux sensibilisée aux rôles du Ministère, la participation accrue des Canadiennes et des Canadiens au processus d'élaboration des politiques gouvernementales au Canada.*	***Mesures de la réussite : Satisfaction du client; on recourt plus souvent aux sites Web du Ministère; on présente plus fréquemment des demandes et elles sont plus poussées; le personnel et les gestionnaires sont mieux formés; amélioration du travail grâce à l'analyse quotidienne des médias; évaluation de la participation du Ministère à des événements publics; on surveille l'efficacité des initiatives de rédaction en termes simples et clairs; les employés sont plus au fait des objectifs ministériels.***

Stratégie

- *Améliorer la planification stratégique en matière de communication.*
- *Intensifier la formation des gestionnaires et des employés dans le domaine de la communication.*
- *Renforcer la capacité du Ministère à prévoir plus justement les changements à venir qui influeront sur son travail et sur les besoins des Canadiennes et des Canadiens en matière d'aide juridique, de sûreté et de sécurité.*
- *Améliorer le soutien en matière de communication pour les causes et les mesures législatives retenant l'attention du public.*

Activités
• *Offrir aux porte-parole et aux avocats-plaideurs du Ministère des possibilités de formation en matière de communication avec les médias.* • *Élaborer et offrir des cours et du matériel de formation sur la communication à l'interne, destinés aux gestionnaires et au personnel.* • *Procéder au résumé quotidien des médias afin de pouvoir donner aux employés du Ministère des renseignements à jour sur ce qui se passe dans l'actualité.* • *Effectuer des sondages sur le degré de satisfaction des clients.* • *Retracer les pratiques optimales en matière de communication et les étayer par des documents.* • *Améliorer les sites Web interne (intranet) et externe (Internet) du Ministère, y compris un site Web pour les parlementaires, afin d'augmenter la quantité et la qualité de l'information accessible en direct.* • *Faire connaître aux Canadiens et à d'autres ministères les services offerts par le ministère de la Justice.* • *Promouvoir le ministère de la Justice comme milieu de travail privilégié et encourager ainsi des professionnels hautement qualifiés à venir y travailler.* • *Établir des partenariats innovateurs afin de rehausser l'image du Ministère lorsqu'il y a des manifestations publiques à grand rayonnement.*

Risques / Défis	Leçons apprises
• *On dispose de ressources limitées pour gérer une demande croissante à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère.*	• *À mesure que les clients et le personnel sont davantage sensibilisés au fait qu'il faut une communication accrue et plus claire, il est essentiel de renforcer les ressources pour fournir ce service.*

Gestion des ressources humaines

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	6,9 M $	6,9 M $	6,9 M $

Le Ministère continue à mettre en œuvre son plan quadriennal de ressources humaines, élaboré en décembre 2000. Les activités comprises dans ce plan permettront d'améliorer la capacité du Ministère à prévoir à plus long terme ses besoins en ressources humaines, à remanier la dotation de façon à répondre aux besoins des clients et à rehausser globalement la gestion des ressources humaines au Ministère. Le plan relatif aux ressources humaines englobera aussi les priorités énoncées dans le discours du Trône d'octobre 2002, c'est-à-dire l'innovation, l'apprentissage et le bilinguisme au sein de la fonction publique fédérale. Le Ministère est l'utilisateur principal des services dispensés par les avocats et juristes, ce qui signifie que la gestion de ses ressources humaines est complexe et entraîne des responsabilités uniques; le Ministère traitera cette question en élaborant et en mettant en œuvre un cadre de référence intégré applicable à la gestion du groupe des avocats.

Avantages à long terme	
• *Une plus grande efficacité des méthodes de recrutement et amélioration sur le plan du maintien en poste au Ministère.* • *Une organisation où l'apprentissage est continu et où les employés sont mieux formés et perfectionnés, et ou le savoir est mis en commun.* • *Un milieu de travail où l'on encourage la diversité et où les objectifs relatifs à l'équité en matière d'emploi et au bilinguisme sont atteints à tous les échelons.* • *Une plus grande efficacité et efficience dans l'atteinte des objectifs en remaniant la dotation et en améliorant la répartition des ressources.* • *Une organisation plus stable qui offrira de meilleurs services à ses clients.*	***Mesures de la réussite : Accroissement de l'efficacité par le remaniement de la dotation; amélioration de la planification des ressources humaines et de la dotation; amélioration sur le plan du maintien en poste; augmentation du nombre d'employés recrutés à l'extérieur du Ministère; augmentation du nombre d'employés qui saisissent les occasions de formation et de perfectionnement professionnel; degré de satisfaction des employés; conformité aux dispositions de la*** Loi sur l'équité en matière d'emploi***; atteinte des résultats visés au chapitre de l'initiative « Faire face au changement »; recours accru à la diversification des régimes de travail; augmentation du nombre d'employés qui bénéficient de cinq jours par année de perfectionnement professionnel; réduction du nombre de plaintes au sujet du milieu de travail; changements en matière de titularisation (plus grand nombre d'employés nommés pour une période indéterminée); respect des normes en matière de services.***

Stratégie
• *Améliorer la capacité de prévoir les besoins en ressources humaines.* • *Veiller à ce que le Ministère dispose d'un effectif bien équilibré qui assure l'efficacité organisationnelle et la réalisation des objectifs.* • *Continuer à restructurer la fonction de gestion des ressources humaines.* • *Créer un cadre de référence intégré applicable aux ressources humaines et qui servira à gérer le groupe des avocats et juristes; reconnaître, ce faisant, qu'il est souhaitable de faire carrière au sein du ministère de la Justice et souligner les compétences qui permettent d'atteindre les objectifs ministériels.* • *Chercher à créer un « milieu de travail exemplaire », selon ce qui est précisé dans le discours du Trône, c'est-à-dire favoriser l'innovation, la diversité, l'apprentissage et le bilinguisme à la fonction publique fédérale, entre autres priorités.* • *Continuer à élaborer des stratégies innovatrices au chapitre du recrutement et de la conservation de l'effectif en vue d'attirer et de conserver du personnel compétent.*
Activités
• *Continuer à mettre en œuvre le plan d'action relatif à l'équité en matière d'emploi, le plan d'action relatif à l'initiative « Faire place au changement », la stratégie sur les langues officielles et la stratégie de recrutement des LA.* • *Élaborer et mettre en œuvre le cadre de référence intégré relatif à la gestion des ressources humaines (groupe des LA), en fonction d'une démarche axée sur les compétences, ce qui comprend diverses composantes dont la classification, le recrutement et la dotation, le plan d'orientation de carrière et la rémunération.* • *Mettre en œuvre des mesures qui servent à améliorer le système de gestion du rendement et le système d'évaluation du rendement.* • *Continuer à mettre en œuvre le Programme de rétroaction sur la fiche de départ, le Programme de reconnaissance et de récompense, le Programme de mentorat et les objectifs ministériels ou continuer à surveiller la mise en œuvre de ces mesures et objectifs.*

Risques / Défis	Leçons apprises
• *Composer avec les compressions budgétaires et le blocage des affectations au Ministère aussi que gérer la croissance du travail du Ministère.* • *Modifier la composition des ressources au sein du groupe des LA et entre les autres catégories professionnelles en vue de mieux répondre à la demande est un processus fort lent; il est nécessaire d'adopter une démarche plus proactive.* • *Pour satisfaire aux exigences de l'initiative « Faire place au changement » et conserver ce qui a été acquis, il faut songer à adopter des mesures plus innovatrices et proactives; c'est ainsi qu'on attirera et conservera un effectif composé de minorités visibles.*	• *Il faut recourir davantage à la technologie et faire preuve d'innovation dans les stratégies que nous adoptons pour recruter et conserver les professionnels les plus qualifiés qui font partie de la main-d'œuvre innovatrice et férue de technologie.* • *Les politiques, les programmes et les initiatives doivent soutenir une culture de la diversité qui va au-delà du simple respect de l'équité en matière d'emploi* • *Il est nécessaire que les gestionnaires soient davantage responsabilisés au chapitre de la gestion des ressources humaines.*

Gestion de l'information / Technologies de l'information (GI/TI)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	**17,6 M $**	**17,6 M $**	**17,6 M $**

En vue de soutenir l'initiative du Gouvernement en direct, le Ministère a l'intention d'investir 52,8 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour moderniser ses systèmes et en installer de nouveaux qui répondent à ses exigences au chapitre de la gestion des connaissances. L'objectif est d'accroître l'accès à l'information, indépendamment de la source ou de l'emplacement. En tant qu'organisation axée sur le savoir, le Ministère étendra la gestion et l'échange d'information à son personnel, aux juristes et avocats, aux partenaires et aux citoyens, en fournissant un soutien au chapitre de la rédaction de lois, de politiques et d'instruments qui permettront d'analyser et de gérer l'information qui peut être utilisée pour régler les questions de sécurité publique. Grâce à d'autres initiatives, on fera en sorte que l'entrée en contact et l'échange des connaissances s'effectuent en toute sécurité au sein de l'organisme et avec les citoyens, et on soutiendra davantage le contentieux en proposant des normes, des outils et des pratiques optimales applicables à la gestion électronique du processus.

Avantages à long terme	
• *Les employés en contact avec leur organisme, leurs clients et leurs partenaires peuvent offrir un meilleur service.* • *Les bases de données communes contiennent davantage de renseignements utilisés par diverses sections de l'organisme.* • *La technologie de pointe dans le domaine du traitement de l'information permet des liens efficaces vers d'autres organismes.* • *On a plus facilement et plus rapidement accès aux connaissances, à l'information, aux services et aux ressources qui ont trait au système de justice et aux lois fédérales.*	***Mesures de la réussite : Satisfaction des clients à l'interne et à l'externe; gestion efficace et efficiente des connaissances et de l'information et accès aux connaissances et à l'information (enquêtes annuelles sur la satisfaction du client et réunions avec les clients et les partenaires).***
Stratégie	
• *Élaborer des outils et des processus afin de faciliter l'accès à de l'information sur la justice, pour tous les utilisateurs.* • *Promouvoir et rehausser l'échange d'information et le partage des connaissances au sein du Ministère et avec des partenaires externes.* • *Mettre en œuvre les recommandations qui découlent des études du groupe GI/TI sur les dépenses et la gouvernance.*	
Activités	
• *Accroître l'accès aux services juridiques dans tous les ministères et organismes.* • *Faire en sorte que le public comprenne le système juridique du Canada au moyen de services et d'information facilement accessibles par Internet.* • *Élaborer une stratégie visant la gestion des collections de documents.* • *Soutenir la gestion de dossiers vastes et complexes en définissant des normes et des pratiques optimales.* • *Travailler avec les intéressés au moyen de consultations publiques et d'un site Internet, ce qui comprend l'accès en direct aux lois fédérales à jour.* • *Améliorer la recherche en formant les employés pour qu'ils sachent tirer le maximum des ressources en bibliothèque et des autres ressources.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *La croissance rapide du Ministère au cours des trois dernières années, des contraintes budgétaires et un besoin accru de services exercent une pression additionnelle sur le groupe GI/TI*	• *Malgré les contraintes en matière de ressources, on a réussi à satisfaire aux exigences opérationnelles* • *On a remis à plus tard un certain nombre de décisions concernant l'investissement dans les nouvelles technologies et des projets inédits*

Gestion financière et administrative

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Dépenses prévues	12,5 M $	12,5 M $	12,5 M $

Au chapitre des décisions relatives à la gestion financière, le Ministère augmentera la responsabilisation à tous les niveaux, en incluant une référence précise à la gestion efficace des ressources financières dans les accords de responsabilisation de la haute direction. De nouvelles politiques et de nouveaux procédés sont en place pour soutenir cette imputabilité et pour refléter les nouvelles pratiques relatives à la gestion financière, qu'il s'agisse des installations, des contrats ou des services relatifs au matériel. On élabore également des cours de gestion financière sur la présentation de rapports au Parlement afin d'accroître la précision et l'efficacité des rapports ministériels. Ces mesures, ainsi que d'autres démarches, permettront d'améliorer la répartition des ressources au Ministère. On continuera à faire des efforts pour garantir l'utilisation efficace des installations ministérielles et un nouveau guide sensibilisera le personnel à la sûreté et à la sécurité. Également dans le domaine de l'administration générale, le Ministère traite les demandes présentées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels,* fournit aux autres ministères et organismes des conseils ayant trait à la divulgation de renseignements conformément à la législation fédérale, et examine les dossiers de plainte et d'enquête portant sur des cas de harcèlement.

Avantages à long terme	
• *Responsabilisation accrue pour les décisions qui sont prises* • *Gestion des fonds publics plus responsable*	***Mesures de la réussite : Rapports de vérification financière positifs; contrôle accru des ressources financières***
Stratégie	
• *Continuer à améliorer les pratiques et les politiques financières.* • *Encourager la prise de décision et accroître la responsabilisation individuelle.* • *Améliorer la communication et la consultation à tous les niveaux afin d'assurer une approche plus coordonnée pour la répartition des ressources dans tout le Ministère.*	
Activités	
• *Mettre en œuvre des pratiques et des procédés améliorés au sujet de la passation de contrats.* • *Améliorer le régime de recouvrement des coûts.* • *Compléter le plan d'action relatif à la fonction de contrôleur moderne, en fonction des résultats d'une étude récente sur l'évaluation de la capacité.* • *Mettre en œuvre la Loi sur les contraventions.* • *Offrir une formation sur la sécurité des employés, ce qui comprend notamment la protection des renseignements délicats au Ministère.* • *Continuer à traiter quelque 700 000 saisies-arrêts chaque année, en vue d'améliorer le régime des pensions alimentaires pour enfants et de réduire la pauvreté chez les enfants.* • *Compléter la stratégie relative aux installations, ce qui comprend notamment l'intégration aux plans ministériels des exigences relatives aux installations.* • *S'efforcer le plus possible de faire des commentaires sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2003.* • *Traiter les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, fournir des conseils sur la divulgation des renseignements et examiner les dossiers de plainte et d'enquête portant sur des cas de harcèlement.* • *Élaborer des cours de gestion financière sur la présentation de rapports au Parlement.*	
Risques / Défis	**Leçons apprises**
• *Il n'est pas aisé de gérer des installations limitées et de tenter d'accommoder le Ministère dont la croissance, ces dernières années, reste constante*	• *Face à un volume de travail croissant, le Ministère devra s'efforcer de gérer ses ressources d'une façon prudente et efficace* • *Il est essentiel de former des partenariats solides avec les organismes centraux si l'on veut trouver des solutions à long terme qui permettent de relever les défis associés à la gestion financière et administrative*

Section IV : Organisation

4.1 Structure organisationnelle / Structure de responsabilisation

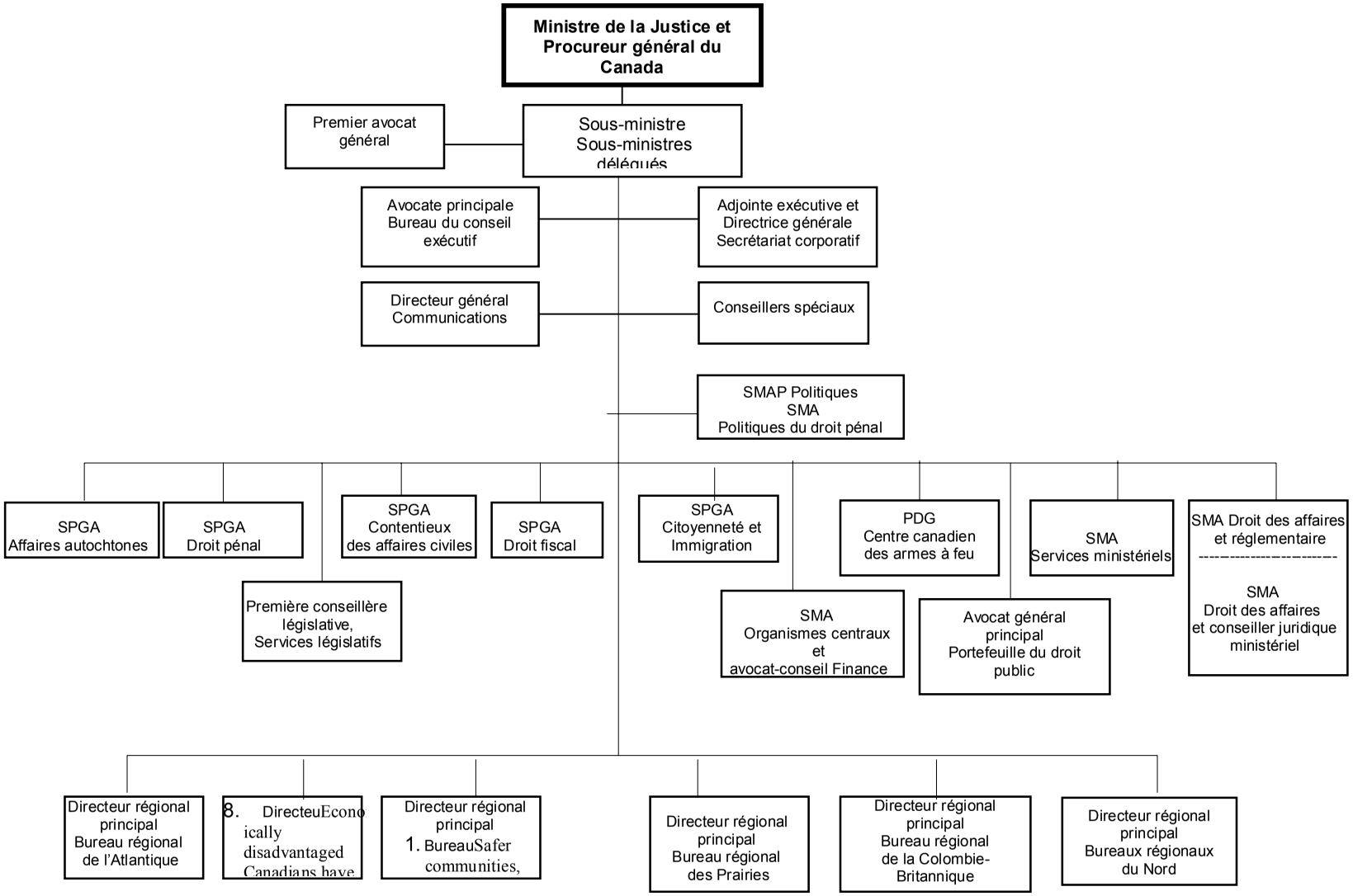

4.2 Dépenses totales prévues : 2003-2004

Secteur d'activité	Dépenses nettes prévues (2003-2004) (millions de dollars)			2003-2004 (ETP)
	Budget de fonctionnement	Subventions et contributions	Total par secteur d'activité	
Services gouvernementaux aux clients	278,4	-	278,4	2 263,3
Droit et orientation	172,5	461,2	633,7	731,7
Administration	78,3	1,6	79,9	416,2
Total	**529,2**	**462,8**	**992,0**	**3 411,2**

4.3 Plan des dépenses de trois ans

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	**764,4**	**885,1**	**829,0**	**690,8**
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	**-**	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	**-**	-	-
Total du Budget principal des dépenses	**764,4**	**885,1**	**829,0**	**690,8**
Ajustements**	217,5	**105,3**	110,5	235,5
Dépenses nettes prévues	**981,9**	**990,4**	**939,5**	**926,3**
Moins : Recettes non disponibles	16,2	**20,0**	27,2	38,9
Plus : Coût des services reçus sans frais	51,7	**50,8**	50,1	50,6
Coût net du programme***	**1 017,4**	**1 021,2**	**962,4**	**938,0**

Équivalents temps plein***	**3 577,5**	**3 411,2**	**3 272,0**	**3 080,2**

** Ce montant reflète, en date du 31 janvier 2003, les prévisions les plus justes des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice.*
*** Les ajustements ont pour but de tenir compte des approbations obtenues après le budget principal des dépenses, ils incluent les initiatives du Budget, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.*
**** Ceci exclut les ETP financés par d'autres ministères.*

Section V - Annexes : Information financière, thèmes et initiatives de gestion clés du gouvernement et initiatives horizontales

5.1 Détails des dépenses sur les principaux projets d'immobilisation – Centre canadien des armes à feu

Les travaux d'élaboration conceptuelle pour le Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF) ont débuté en décembre 1995, avec la création du Programme canadien des armes à feu suivant l'adoption de la *Loi sur les armes à feu (C-68)*. Le but de ces travaux était d'élaborer et de mettre en place, dans un délai raisonnable, un système efficace de gestion de programme, de délivrance des permis et d'enregistrement des armes à feu.

Approbation préliminaire du projet

Le 2 avril 1998, le Conseil du Trésor a accordé son approbation préliminaire au projet (APP) d'élaboration du Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). En accordant son approbation, le Conseil du Trésor a indiqué que ce projet devait adhérer au cadre amélioré de gestion du CT pour les aspects du projet liés à la technologie de l'information.

Approbation effective du projet

Le 28 mai 1998, le Conseil du trésor a accordé l'approbation effective du projet du Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). Les activités du projet, réputées être des tâches à accomplir dans un délai fixé afin de mettre en place infrastructures requises pour les nouvelles mesures de contrôle des armes à feu, ont obtenu l'AEP du CT. Les activités en cours liées aux nouvelles mesures relatives aux armes à feu, notamment l'élaboration de politiques, la gestion du programme, l'entretien du système et les services de gestion, n'étaient pas considérées comme faisant partie du projet SCEAF et, par conséquent, une AEP n'était pas requise à leur égard.

Pouvoir délégué

Des contrats ont été passés avec EDS/System House pour l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien du projet SCEAF, TPSGC agissant comme autorité contractante. Les modifications apportées au contrat ont également été faites par l'entremise de TPSGC.

(en millions de dollars)	**Valeur estimative actuelle totale du contrat**	**Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2003**	**Dépenses prévues 2003-2004**
Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF)	149,5 millions $	142,6 millions $	

5.2 Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions				
Droit et orientation	44,7	**51,4**	50,6	50,6
Total des subventions	44,7	**51,4**	50,6	50,6
Contributions				
Droit et orientation	407,5	**411,4**	405,6	385,1
Total des contributions	407,5	**411,4**	405,6	385,1
Total des subventions et des contribution	452,2	**462,8**	456,2	435,7

Objectif

Le ministère de la Justice s'est engagé à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse des lois, dotée d'un système de justice national accessible, équitable et efficace. Il se sert de divers programmes auxquels il verse des subventions et contributions pour faire l'essai de nouveaux moyens d'améliorer le système de justice canadien, ainsi que pour élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des lois, des politiques, des programmes et des services.

Résultats escomptés

Le Ministère utilise en partie les subventions et les contributions pour élaborer des politiques stratégiques et des mesures législatives pertinentes et soutenir leur mise en œuvre. Par exemple, il conclut des ententes de financement à long terme avec les provinces et les territoires afin d'appuyer ses orientations stratégiques au moyen de services tels que la vulgarisation et l'information juridiques, l'aide juridique, les services de justice pour les jeunes et les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. De plus, le Ministère finance des projets dans le cadre des programmes de prévention du crime, de justice applicable aux Autochtones, d'aide aux victimes et des programmes liés à la violence familiale. Il finance également des projets par l'entremise du Fonds de partenariats et d'innovation du MJ. (Pour plus de renseignements sur certains de ces programmes, voir les sections du présent document intitulées « Renforcer la sécurité des Canadiens » et « Garantir un système de justice pertinent, accessible et équitable ».

Ces fonds servent, entre autres, à promouvoir les projets expérimentaux et la recherche dans les domaines qui intéressent le Ministère et la population canadienne ainsi qu'à recueillir des renseignements sur les priorités stratégiques actuelles et futures du Ministère et du gouvernement ainsi que sur l'expérience acquise dans ce domaine. Ces projets aident le Ministère à répondre à l'évolution constante du milieu juridique.

Tableau 5.2.1 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(en dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
SUBVENTIONS				
Droit et orientation				
Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada – Subvention d'administration	18 170	**18 170**	18 170	18 170
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 140	**1 140**	1 140	1 140
Programme d'accès aux études de droit pour Autochtones	-	**-**	-	-
Association canadienne des chefs de police destinée au comité sur les modifications de la loi	12 274	**12 274**	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law	7 220	**7 220**	7 220	7 220
Académie de droit international de la Haye	8 620	**8 620**	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	**26 600**	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	268 345	**268 345**	268 345	268 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	**38 600**	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	**100 000**	100 000	100 000
Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones	170 000	**150 000**	100 000	75 000
Subventions accordées à des particuliers, des organismes, sociétés ou associations sans but lucratif, d'autres organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignements pour élaborer des politiques et pour mettre en œuvre des programmes ou assurer la formation sur le droit de la famille axé sur l'enfant	50 000	**50 000**	50 000	50 000
Subventions versées dans le cadre du Fonds juridique de partenariats et d'innovation du MJ	510 631	**510 631**	510 631	510 631
Subventions accordées à des particuliers, des organismes, sociétés ou associations sans but lucratif, d'autres organismes sans but lucratif, des établissements d'enseignement dont les activités contribuent à l'initiative sur les victimes d'actes criminels	500 000	**500 000**	500 000	500 000
Subventions versées dans le cadre du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	5 511 441	**2 968 657**	2 210 900	2 210 900
Subventions pour appuyer la recherche en matière d'aide juridique	300 000	**-**	-	-
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	37 132 561	**46 168 061**	46 168 061	46 168 061
Initiatives concernant les langues officielles	0	**600 000**	600 000	600 000
Total des subventions	**44 655 602**	**51 428 318**	50 620 561	**50 595 561**

	Prévisions des dépenses 2002-2003	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
CONTRIBUTIONS				
Droit et orientation				
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et autres projets connexes	4 833 240	**4 833 240**	4 833 240	4 833 240
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	102 577 507	**123 827 507**	123 827 507	123 827 507
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice pour les jeunes	196 515 059	**195 702 596**	188 652 100	178 685 747
Programme de justice pour les jeunes – placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	1 475 000	**4 897 100**	9 906 500	14 925 250
Contributions aux provinces et aux territoires pour le Programme canadien des armes à feu	19 239 000	**18 000 000**	18 000 000	10 390 330
Contributions versées dans le cadre du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	2 791 143	**2 101 592**	2 055 345	2 055 018
Contributions en vertu du Fonds pour la stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	7 400 000	**7 400 000**	7 350 000	7 325 000
Contributions en vertu du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	17 442 586	**15 950 000**	15 950 000	12 000 027
Contributions pour les activités à l'appui du programme de lutte contre la violence familiale	400 000	**-**	-	-
Contribution pour soutenir la mise en œuvre des obligations linguistiques de la *Loi sur les contraventions*	2 610 395	**2 610 395**	2 610 395	2 610 395
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des collectivités plus sûres	13 134 392	**11 207 531**	11 207 531	11 042 531
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	3 859 716	**3 359 716**	3 359 716	3 359 716
Contributions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	21 395 500	**14 694 400**	10 890 500	5 327 600
Contributions à l'appui de l'initiative sur les victimes d'actes criminels	1 425 000	**1 425 000**	1 425 000	1 425 000
Contribution à la Colombie-Britannique pour le procès lié à l'écrasement d'un avion d'Air India	11 511 117	**3 800 000**	-	-
Contributions pour soutenir la recherche en matière d'aide juridique	900 000	**-**	-	-
Langues officielles	-	**1 600 000**	5 500 000	7 300 000
Total des contributions	407 509 655	**411 409 077**	405 567 834	385 107 361
Total des subventions et des contributions	452 165 257	**462 837 395**	456 188 395	435 702 922

5.3 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2002-2003	**Recettes prévues 2003-2004**	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006
Secteur d'activité - Services gouvernementaux aux clients				
❑ Amendes et confiscations	0,4	**0,4**	0,4	0,4
Secteur d'activité - Administration				
❑ Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,8	**0,8**	0,8	0,8
❑ Loyer sur les habitations et services publics	0,1	**0,1**	0,1	0,1
❑ Recettes diverses	0,7	**0,7**	0,7	0,7
Secteur d'activité – Droit et orientation				
❑ Programme canadien de contrôle des armes à feu *	12,5	**16,3**	23,5	35,2
❑ Programme d'Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	1,7	**1,7**	1,7	1,7
Total des recettes non disponibles	**16,2**	**20,0**	**27,2**	**38,9**

* Les recettes ont été estimées à partir des données retrospectives sur le volume des activités liées à la délivrance de permis (nouvelles demandes et demandes de renouvellement), aux transferts (ventes au détail et nouvelles productions) ainsi qu'aux importations et exportations d'armes à feu (particuliers et commerces).

5.4 Coût net du programme pour le Budget des dépenses de 2003-2004

(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues (budgétaire brut et non budgétaire brut du Budget principal des dépenses plus ajustements)	990,4
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	37,9
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	12,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
	50,8
Moins : Recettes non disponibles	20,0
Coût net du programme pour 2003-2004	**1 021,2**

5.5 : Nouveau mode de prestation de services – Centre canadien des armes à feu

Contribution à l'organisation	État de la proposition relative au NMPS	Date de mise en oeuvre	Personne-ressource
Un contrat a été accordé au partenariat constitué de CGI Group Inc. et BDP Business Data Services Limited, une agence de First Service Corporation, pour l'étape de conception d'une solution dans le cadre du projet Nouveau mode de prestation de services, notamment l'élaboration, la mise en œuvre, les essais d'acceptation et l'attestation de la solution. Passation d'une seconde partie du contrat pour la prestation, par l'entrepreneur, des opérations courantes de traitement des demandes, de la gestion du centre d'appel, de la fourniture et de l'entretien de la technologie (notamment le soutien du matériel et du logiciel, la formation des utilisateurs et le soutien à l'application) sous réserve du consentement du Secrétariat du Conseil du trésor.	En janvier 2003, le contrat relatif à l'étape de conception d'une solution a été modifié de façon à changer la date de prise d'effet du service, du 9 janvier 2003 au 30 juin 2003.	La mise en œuvre est prévue pour le 1er janvier 2004 si le projet de loi C-10A et ses règlements sont adoptés par le Parlement au plus tard le 31 décembre 2003.	Lyne Deshaies Gestionnaire, Nouveau mode de prestation de services Téléphone : (613) 946-1666 Télécopieur : (613) 941-1991 courriel : lyne.deshaies@justice.gc.ca

5.6: Principales initiatives relatives aux règlements – Centre canadien des armes à feu

Loi et règlements d'application	Résultats attendus
Le ministère de la Justice a proposé des modifications à la *Loi sur les armes à feu* (projet de loi C-10A) et au *Code criminel* qui visent à : • Faciliter la conformité du public au Programme des armes à feu; • Accroître l'efficacité dans l'application de la loi et réduire les coûts; • Satisfaire aux nouvelles exigences internationales. L'adoption du projet C-10A et ses règlements d'application aura pour effet de : • Permettre l'application d'un processus de renouvellement par tranche (nivellement de la charge); • Permettre la délivrance des permis, des certificats d'enregistrement et des autorisations par voie électronique; • Mettre en place un processus de pré-traitement pour l'importation d'armes à feu par des non-résidents; • Regrouper des responsabilités administratives. Le modèle du nouveau mode de prestation de services (NMPS) que le Centre canadien des armes à feu est en train d'élaborer sera tributaire de l'adoption du projet de loi C-10A et de ses règlements d'application.	Si le projet de loi C-10A et ses règlements sont adoptés, le Programme des armes à feu sera en mesure de : • Mieux aligner le pouvoir et la responsabilité administrative grâce à la création du poste de commissaire aux armes à feu et au transfert du Registre de la GRC; • Simplifier le processus de renouvellement des permis par le nivellement de la charge; • Rationaliser les exigences pour l'importation et l'exportation, notamment au moyen d'une option de pré-traitement des demandes faites par des non-résidents; • Utiliser la nouvelle technologie (NMPS) à bon escient afin de mieux servir les clients et de réduire les coûts de prestation des services; • Respecter les nouvelles obligations internationales, notamment le marquage des importations et la réglementation applicable aux pièces; • Éviter un fardeau administratif additionnel, tel que la prolongation des droits acquis pour certaines armes de poing.

5.7 Thèmes principaux du gouvernement, gestion et initiatives horizontales

INITIATIVE	BUT	MENÉ PAR		PARTENAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
		JUSTICE CANADA	AUTRE		
Prévention du crime	Réduire la criminalité et améliorer la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et de leurs collectivités	✓		GRC, Solliciteur Général	• Action solidaire des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour réduire la criminalité et la victimisation. • Participation accrue de la collectivité aux initiatives portant sur la prévention du crime et sur la victimisation, particulièrement celles qui visent les enfants, les jeunes, la sécurité des femmes et des jeunes filles, et les Autochtones. • Sensibilisation et soutien accrus du public pour arriver à des méthodes efficaces de prévention du crime.
Sécurité du public et lutte contre le terrorisme	Renforcer la sécurité personnelle et économique des Canadiennes et des Canadiens		Solliciteur général	GRC, Santé, Transports, Solliciteur général	• Modifications de la législation destinées à améliorer la sécurité du public et à prévenir la menace terroriste. • Mise en œuvre de nouveaux outils de recherche et de surveillance permettant de prévoir et d'empêcher les actes terroristes. • Le Ministère s'acquitte de son mandat de donner des conseils juridiques dans le domaine du droit pénal, des droits de la personne et des poursuites.
Justice pour les jeunes	Améliorer l'assistance prêtée aux jeunes Canadiens en conflit avec la loi	✓		GRC, DRHC, Solliciteur général	• Réadaptation et réintégration dans la société des jeunes en conflit avec la loi. • Système de justice pour les jeunes juste et efficace. • Participation accrue d'intervenants qui ne s'occupent habituellement pas de questions de justice pour les jeunes (administrateurs scolaires, experts en médecine, etc.).
Programme canadien des armes à feu	Préserver la santé et assurer la sécurité de la population canadienne	✓		GRC, DRHC, ADRC, Solliciteur général, Commission nationale des libérations conditionnelles	• Enregistrement de toutes les armes à feu, communication de renseignements essentiels aux organismes chargés de l'application de la loi. • Recours à la vérification, au repérage et aux sanctions pour prévenir, empêcher les crimes liés aux armes à feu et poursuivre les contrevenants.
Gouvernement en direct (GED)	Offrir des services gouvernementaux en direct d'ici 2005			L'ensemble du gouvernement fédéral	• En 2003-2004 et en 2004-2005, mise en œuvre d'outils d'information en direct. • Accès électronique accru aux connaissances, aux renseignements, aux services et ressources pour les employés, les autres organismes et le grand public.

INITIATIVE	BUT	MENÉ PAR		PARTENAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
		JUSTICE CANADA	AUTRE		
Groupe La justice et le droit	Créer une bibliothèque de services juridiques pour toute l'administration fédérale	✓		Tous les ministères	• Mise sur pied d'un site regroupant des sujets sur la justice et le droit, accessible aux citoyens. • Assurer l'accès à des renseignements à jour sur les lois et règlements du Canada, les programmes et services du ministère de la Justice, les programmes et services offerts par les ministères partenaires et les provinces, ainsi que l'accès aux autres sources d'information juridique.
Modernisation de la fonction de contrôle	Mettre en œuvre la modernisation de la fonction de contrôle dans tout le Ministère			L'ensemble du gouvernement	• Amélioration de la gestion • Obligation accrue de rendre compte • Gestion plus responsable des fonds publics
Milieu de travail privilégié	Faire du ministère de la Justice un lieu de travail de choix pour les employés, anciens et nouveaux			L'ensemble du gouvernement	• Mise en œuvre de projets visant à améliorer le milieu de travail du Ministère • Amélioration des processus de RH • Possibilités de perfectionnement professionnel des employés

5.8 Stratégie de développement durable

Le ministère de la Justice participe aux efforts déployés par le gouvernement pour utiliser les ressources naturelles et les ressources humaines d'une façon qui permet de réaliser ses objectifs économiques et sociaux tout en réduisant les torts à l'environnement. Pour ce faire, il appuie l'intégration des considérations relatives à l'environnement dans le processus décisionnel. Le Ministère est conscient du fait que le droit peut contribuer dans une grande mesure à ces efforts, par le truchement du soutien juridique qu'il apporte aux ministères et organismes clients. Il assure la durabilité sur le plan économique et social en élaborant des politiques sociales dans les principaux domaines qui touchent les Canadiens et Canadiennes (la justice pénale, les droits de la personne, la justice familiale, l'aide juridique, les initiatives de justice applicable aux Autochtones, aux enfants et aux adolescents) et en permettant aux Canadiennes et aux Canadiens de participer aux décisions stratégiques qui les touchent. Il s'acquitte de ses responsabilités dans le domaine de l'environnement en gérant ses activités de façon responsable afin de réduire leurs effets sur l'environnement.

Comme l'a demandé le Commissaire à l'environnement et au développement durable, le ministère de la Justice élabore actuellement une nouvelle stratégie de développement durable (SDD) pour la période allant de 2003 à 2007. Le Ministère a commandé récemment un examen de sa stratégie actuelle. Le rapport d'un expert-conseil indépendant a révélé que, malgré ses efforts pour appuyer le développement durable à l'échelle du gouvernement, le Ministère n'a pu réaliser certains des objectifs de la stratégie prévue. Il a appris qu'il a besoin d'objectifs plus clairs, plus faciles à mesurer, et qu'il doit planifier plus soigneusement ses projets et activités de développement durable et améliorer ses systèmes de gestion afin que les gestionnaires disposent d'une meilleure information au moment de prendre des décisions concernant le développement durable. Le rapport de l'expert-conseil renferme un certain nombre de recommandations sur les moyens d'y parvenir. Le Ministère examine actuellement ces recommandations et les intégrera à sa stratégie renouvelée. Celles-ci permettront de mieux appuyer les activités en cours et d'en entreprendre de nouvelles et aideront le Ministère à mieux appuyer le développement durable.

Les objectifs de la stratégie originale demeurent valide et continueront d'orienter les efforts qui seront déployés dans ce domaine :

Appuyer le développement durable à l'échelle de l'administration fédérale en fournissant des services juridiques de qualité et en développant l'infrastructure juridique;

Étudier les incidences des facteurs sociaux et culturels du développement durable dans le cadre du mandat stratégique du MJ;

Diminuer les répercussions environnementales directes du milieu physique du Ministère.

Voici des exemples d'activités permanentes ou d'activités menées actuellement par le Ministère à l'appui du développement durable :

- Fournir un soutien juridique complet aux ministères et organismes clients de tout le gouvernement fédéral, notamment élaborer des instruments juridiques nouveaux et améliorés en vue d'aborder les questions touchant le développement durable;
- Appuyer de nouvelles lois sur le développement du durable, notamment soutenir la mise en œuvre de la *Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada;*
- Appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale dans le domaine du développement durable, y compris les travaux relatifs au protocole de Kyoto;

- Promouvoir et favoriser les mécanismes de règlement précoce des différends afin que les différends soient réglés le plus rapidement et le plus efficacement possible et d'éviter que les tribunaux ne deviennent le seul recours juridique possible;
- Appuyer les collectivités durables au moyen de la prévention du crime, de la justice applicable aux Autochtones et de la justice réparatrice; un examen de plusieurs projets pilotes actuellement en cours donnera lieu à des idées pratiques qui aideront les collectivités de tout le Canada à devenir plus autonomes et à participer à l'administration locale de la justice; et
- Amoindrir les effets de ses activités sur l'environnement en réduisant les déchets de papier et les déchets solides, en achetant et en utilisant des matériaux écologiques et en sensibilisant davantage les employés de tout le Canada à l'environnement.

5.9 Rapport entre la structure de secteurs d'activité et les résultats stratégiques pour la dépense prévue totale

	Résultats stratégiques				Total
(en million de dollars)	Renforcer la sécurité des Canadiens	Garantir un système national de justice pertinent accessible et équitable	Fournir des services juridiques opportuns et de valeur supérieure au gouvernement	Créer un milieu de travail privilégié	
Secteur d'activités					
SGC			278,4		278,4
Droit et orientation	200,8	432,9			633,7
Administration				79,9	79,9
Total	200,8	432,9	278,4	79,9	992,0

Section VI : Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources

L'honorable Martin Cauchon, ministre de la Justice et procureur général du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8;
Tél. : (613) 957-4998

Sheila Bird, Directrice générale, Direction des Communications, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4221,
Télécopieur : (613) 941-2329

Wendy Sailman, Directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4211,
Télécopieur : (613) 948-2983

John Sims, c.r., sous-ministre délégué, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4955,
Télécopieur : (613) 957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Tour St. Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1A 0H8; Tél. : (613) 941-4073, Télécopieur : (613) 941-4074

Mary Dawson, sous-ministre délégué, Tour St. Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa, (Ontario), K1A 0H8; Tél. : (613) 957-4898, Télécopieur : (613) 952-4279

Joy F. Kane, sous-ministre adjointe principale, Tour St. Andrew, 275, rue Sparks, Ottawa, (Ontario), K1A 0H8; Tél : (613) 957-4781, Télécopieur : (613) 957-9949

Monique Collette, sous-ministre adjointe, Services ministériels, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa, (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 941-7890, Télécopieur : (613) 957-6377

Wayne Ganim, directeur général, Finance, administration et programmes, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa, (Ontario) K1A 0H8; Tél. : (613) 941-4095, Télécopieur : (613) 946-1389

Site Web: Le site Web du ministère de la Justice se trouve à l'adresse suivante :
http://canada.justice.gc.ca

6.2 Lois appliquées par le ministère de la Justice

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)	S.R.C. 1970, ch. A-14
Loi sur la preuve au Canada	L.R., ch. C-5
Loi canadienne sur les prises	S.R. 1970, ch. P-24
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale	L.R., ch. C-30
Déclaration canadienne des droits	1960, ch. 44
Loi canadienne sur les droits de la personne	S.R ch. H-6
Loi sur l'arbitrage commercial	L.R., ch. 17 (2e suppl.)
Loi sur les contraventions	1992, ch. 47
Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif	L.R., ch. C-50
Loi sur le ministère de la Justice	L.R ch. J-2
Loi sur le divorce	L.R., ch. 3 (2e suppl.)
Loi sur les biens en déshérence	L.R., ch. E-13
Loi sur l'extradition	L.R., ch. E-23
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	L.R., ch. 4 (2e suppl.)
Loi sur la Cour fédérale	L.R., ch. F-7
Loi sur les armes à feu	1995, ch. 39
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	L.R., ch. F-28
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères	L.R., ch. F-29
Loi sur les criminels fugitifs	L.R., ch. F-32
Loi sur l'identification des criminels	L.R., ch. I-1
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises	1991, ch. 13
Loi d'interprétation	L.R., ch. I-21
Loi sur les juges	L.R., ch. J-1
Loi sur la Commission du droit du Canada	1996, ch. 9
Réadoption des textes législatifs	
Loi sur le mariage (degrés prohibés)	1990, ch. 46
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	L.R., ch. 30 (4e suppl.)
Loi sur les langues officielles	L.R., ch. 31 (4e suppl.)
Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux	L.R., ch. P-16
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)	L.R., ch. 40 (3e suppl.)
Loi sur les infractions en matière de sécurité	L.R., ch. S-7
Loi sur la protection de l'information	
Loi sur l'immunité des États	L.R., ch. S-18
Loi sur la révision des lois	L.R., ch. S-20
Loi sur les textes réglementaires	L.R., ch. S-22
Loi sur la Cour suprême	L.R., ch. S-26
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt	L.R., ch. T-2
Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères	L.R., ch. 16 (2e suppl.)
Loi sur les jeunes contrevenants	L.R., ch. Y-1

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information	L.R., ch. A-1 (président du Conseil du Trésor)
Loi sur les connaissements	L.R., ch. B-5 (ministre des Transports)
Code criminel	L.R., ch. C-46 (Solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions	L.R., ch. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations	
Loi sur la protection des renseignements personnels	L.R., ch. P-21 (président du Conseil du Trésor)

6.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

	Format disponible P = copie papier I = Internet
État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2000 : Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*	I
Lois et règlements : l'essentiel	I
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide) Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements et les documents d'appui	P,I
Étude de l'enquête préliminaire au Canada (avril 1993)	I
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677E) Brochure destinée aux immigrantes qui sont victimes de mauvais traitements dans leur famille ou dans le cadre d'une relation avec une autre	P.I
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du Canada (Questions et Réponses)	P.I
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703) Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada	P.I
Le ministère de la Justice du Canada - Brochure	P.I
Le système de justice au Canada (JUS-P-645) Pour les étudiants et les personnes désirant mieux connaître le système de tribunaux du Canada	P.I
Programme canadien concernant les crimes de guerre - Rapport annuel 2000-2001	I
La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* - Une nouvelle loi, une nouvelle approche	I
La Charte canadienne des droits et libertés	I
Recueil des décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (août 1999)	I
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	I
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères du Royaume-Uni, de la Floride, de l'Indiana, de l'État de Washington, du Minnesota, de la Californie, de l'Australie, et de la Nouvelle-Zélande	I
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents (février 1998) - aide les parents à calculer les versements mensuels des pensions alimentaires pour enfants	I
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé (novembre 1997) - aide les professionnels à faire une estimation des versements des pensions alimentaires pour enfants à l'aide des Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants	I
Cadre de recherche sur l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants (mars 1999)	I
Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger	I
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	I
Principaux dossiers à l'étude en matière d'activités policières, janvier 2000	I
Budget des dépenses, partie III, 2001-2002 Rapport sur les plans et les priorités, 2000-2001 Rapport sur les plans et les priorités	I
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	I
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : guide des nouvelles lignes directrices	I
Règlements relatifs à la Loi sur les armes à feu - mars 1998	I